



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
10 septembre 2021  
Français  
Original : anglais

---

### Lettre datée du 10 septembre 2021, adressée au Secrétaire général et aux représentantes et représentants permanents des pays membres du Conseil de sécurité par la Présidente du Conseil

J'ai l'honneur de me référer à la 8851<sup>e</sup> séance du Conseil de sécurité, tenue le 8 septembre 2021, au titre de la question « Opérations de maintien de la paix des Nations Unies : processus de transition menés par l'ONU ». Les déclarations des intervenantes et intervenants et des membres du Conseil seront publiées en tant que compte rendu officiel du Conseil de sécurité ([S/PV.8851](#)).

Conformément à l'accord auquel sont parvenus les membres du Conseil pour la 8851<sup>e</sup> séance, les délégations et entités ci-après ont présenté des déclarations écrites, dont le texte est joint à la présente : Bangladesh, Belgique, Brésil, Chili, Colombie, Danemark, Équateur, El Salvador, Éthiopie, Fidji, Allemagne, Guatemala, Indonésie, Italie, Japon, Jordanie, Liban, Liechtenstein, Malaisie, Malte, Maroc, Népal, Pakistan, Commission de consolidation de la paix, Pologne, Portugal, République de Corée, Slovaquie, Afrique du Sud, Espagne, Suisse, Ukraine et Émirats arabes unis. Ces déclarations seront publiées en tant que document du Conseil de sécurité conformément à la procédure décrite dans la lettre du 7 mai 2020, adressée aux représentantes et représentants permanents des membres du Conseil de sécurité par le Président du Conseil de sécurité ([S/2020/372](#)), qui a été convenue en raison des circonstances exceptionnelles créées par la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), et il sera fait référence au document dans le document publié sous la cote [S/PV.8851](#).

La Présidente du Conseil de sécurité  
(*Signé*) Geraldine **Byrne Nason**



## Annexe I

### **Déclaration de la Représentante permanente du Bangladesh auprès de l'Organisation des Nations Unies, M<sup>me</sup> Rabab Fatima**

J'aimerais d'abord féliciter l'Irlande de son accession à la présidence du Conseil de sécurité en ce mois important. Je remercie également la présidence irlandaise d'avoir convoqué le présent débat, essentiel et opportun, sur les transitions et les opérations de maintien de la paix.

Je remercie le Secrétaire général et les autres intervenants et intervenantes de leurs exposés détaillés et riches d'enseignements.

Les opérations de maintien de la paix des Nations Unies ne se limitent pas à des opérations militaires. Compte tenu de l'évolution des conflits et de leur nature prolongée, ces opérations s'entendent maintenant d'activités pluridimensionnelles qui vont du renforcement des institutions à la promotion et la protection des droits humains.

Comme le montrent les résolutions jumelles sur la consolidation et la pérennisation de la paix, les opérations de maintien de la paix font partie intégrante de la réponse aux conflits apportée à l'échelle du système des Nations Unies, y compris leur prévention. Les soldats et les soldates de la paix jouent un rôle essentiel dans la pérennisation de la paix en préparant le terrain pour les initiatives de consolidation de la paix dans divers pays touchés par des conflits. Pour garantir la durabilité des effets des opérations de maintien de la paix, il est crucial d'assurer une transition sans accroc entre le maintien de la paix et la consolidation de la paix.

En tant que premier pays fournisseur de contingents et de personnel de police, le Bangladesh contribue grandement à de telles transitions. Les Casques bleus bangladais mènent principalement des activités pacifiques et sans armes comme la mobilisation de la population, le développement des infrastructures, et le renforcement des capacités des institutions nationales, dont le secteur de la sécurité. Ces activités concourent au renforcement de la capacité et de la résilience du pays hôte afin de pérenniser la paix et d'éviter le regain des tensions et la reprise du conflit.

Par exemple, le Bangladesh codirige, avec l'Italie, le Groupe des Amis pour la gestion de l'environnement dans les missions, qui appuie la mise en œuvre de la stratégie environnementale de l'ONU pour le maintien de la paix. En protégeant l'environnement et en promouvant la gestion des déchets, les Casques bleus bangladais s'efforcent de laisser derrière eux un souvenir positif dans la population hôte.

Permettez-moi maintenant de présenter quelques idées spécifiques sur la façon de réussir une transition efficace et durable.

Premièrement, au moment de définir les activités d'une mission de maintien de la paix, il est nécessaire de réfléchir, en fonction de la nature du conflit et de son incidence, aux prérequis de la transition. Pour cette raison, il faudrait que le mandat d'une opération de maintien de la paix tienne compte, dès l'abord, du processus de transition et prévoie les ressources nécessaires à cette fin.

Deuxièmement, il conviendrait de mettre en avant dans la transition le renforcement d'institutions et la formation. Les opérations de maintien de la paix devraient encourager la mise en place d'institutions nationales efficaces dans le pays hôte, ce qui permettrait à celui-ci de mieux s'approprier le processus de consolidation de la paix.

Troisièmement, le processus de transition ne permettra pas d'aboutir à une paix pérenne dans les régions qui ont connu un conflit à moins d'inclure des personnes de tous les horizons. À ce propos, la mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité et du programme relatif aux jeunes et à la paix et à la sécurité peut permettre d'espérer une participation nombreuse et active des femmes et des jeunes au processus de consolidation de la paix.

Quatrièmement, il est essentiel d'établir une coordination et une cohérence efficaces entre toutes les parties prenantes, en particulier au sein du système des Nations Unies, pendant et après la période de transition, comme le soulignent les priorités de l'Action pour le maintien de la paix Plus. Tout aussi essentielle est la coordination entre des parties prenantes comme les institutions financières internationales, les organisations non gouvernementales, les organisations communautaires et locales, et les organisations régionales et sous-régionales.

Cinquièmement, un financement prévisible et suffisant du processus de consolidation de la paix peut faciliter les initiatives en matière de développement menées pendant et après la transition. À cet égard, le Fonds pour la consolidation de la paix peut jouer un rôle important dans la pérennisation de la paix.

Sixièmement, le processus de transition peut bénéficier, à de nombreux égards, d'un recours à la technologie. Les technologies numériques, par exemple, peuvent améliorer l'efficacité de la coordination, de la sensibilisation et de la protection des civils ainsi que des Casques bleus. Pour ce faire, la mise en œuvre de la stratégie pour la transformation numérique du maintien de la paix sera sans doute cruciale.

Enfin, nous ne saurions trop insister sur la primauté des moyens politiques pour assurer une transition réussie du maintien de la paix à la consolidation et à la pérennisation de la paix. Pour toutes ces raisons, l'ensemble des parties prenantes devraient réfléchir, de manière coordonnée et cohérente, à l'élaboration de solutions politiques aux conflits, notamment en s'attaquant à leurs causes profondes.

L'objectif principal des opérations de maintien de la paix est de transformer une société touchée par un conflit en une société résiliente et autonome, capable de supporter des revers et d'éviter la reprise du conflit. C'est pourquoi une transition efficace est si importante.

## Annexe II

### **Déclaration de la Mission permanente de la Belgique auprès de l'Organisation des Nations Unies**

D'abord, la Belgique souligne l'importance de l'engagement constant du Conseil de sécurité afin de renforcer le processus politique des pays en transition. Lors d'une transition, le rôle joué par les autorités nationales est crucial. Lorsqu'une opération de maintien de la paix transfère ses missions aux autorités nationales, ces dernières devraient être prêtes à s'en charger pleinement. Ce transfert doit s'effectuer en étroite collaboration avec l'équipe de pays du coordonnateur résident des Nations Unies et les pays donateurs ainsi qu'en tenant compte des objectifs de développement durable. La capacité doit être maintenue dans les domaines suivants : les ressources humaines et les institutions publiques, les biens essentiels en matière de paix et de sécurité, et le nombre d'acteurs de la société civile. Pour réaliser cette transition, il faudra repenser totalement la façon dont la programmation du développement est mise en avant, conçue et appliquée.

La Belgique estime qu'il faut renforcer la coopération, notamment entre les missions de l'ONU et celles de l'Union européenne (UE). L'équipe de pays des Nations Unies et l'UE, dans une approche de type « Équipe Europe », devraient améliorer la cohérence et la complémentarité des actions entreprises pendant la période de transition, sur la base d'une analyse contextuelle et d'une évaluation des risques conjointes, telles que l'analyse commune de pays de l'ONU et les systèmes d'alerte rapide de l'UE. Il est essentiel de disposer d'une analyse et d'une programmation pluridimensionnelles communes afin d'assurer la synchronisation susmentionnée entre la réduction progressive des opérations de maintien de la paix des Nations Unies et l'accélération des activités de renforcement des capacités nationales et régionales.

Tout plan de transition viable doit se doubler d'une stratégie de financement progressive afin d'éviter le décalage entre les attentes et la réalité, qui peut apparaître quand les acteurs partent du principe que ce sont les autres qui vont acquitter le coût du maintien des interventions critiques en matière de paix et de sécurité après le retrait. Ce plan de financement doit établir clairement le responsable de chaque dépense pendant la transition ainsi que les modifications des divers flux de revenus au fur et à mesure que le gouvernement hôte assume de plus en plus de responsabilités. La Commission de consolidation de la paix, grâce à son Fonds pour la consolidation de la paix, doit jouer un rôle central dans cette stratégie de financement.

Si l'on souhaite traduire en termes opérationnels une transition cohérente, complémentaire, inclusive et tenant compte des questions de genre, la Belgique estime qu'il serait utile de mettre en place, dans le pays de la transition, une équipe spéciale des interactions entre les domaines de l'action humanitaire, du développement et du maintien de la paix, composée de tous les participants concernés afin de favoriser un dialogue régulier entre eux. Dans ce contexte, la Belgique salue les initiatives comme l'examen commun des processus de transition sensibles au genre menés dans le cadre de missions de maintien de la paix du Département des opérations de maintien de la paix et de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes).

Enfin, pour revenir un peu en arrière dans le processus de maintien de la paix, les États Membres doivent, s'ils souhaitent disposer de mandats de maintien de la paix ciblés et inclusifs, affichant des objectifs réalistes, se livrer à un exercice de réflexion stratégique collective bien en amont de la rédaction du renouvellement du mandat et avec l'éclairage de divers groupes d'experts. Mettre en pratique une orientation politique claire suppose de se fixer des objectifs et des indicateurs

stratégiques pour mesurer les progrès et structurer la planification de la transition. La Belgique insiste donc pour définir, dès le départ, une stratégie de sortie d'opérations de maintien de la paix dépendant d'indicateurs contextuels. De plus, il est important d'intégrer à ce processus les enseignements tirés des précédentes transitions menées dans le cadre de missions de maintien de la paix. Quand la programmation en matière de paix laisse fortement à désirer et que les bons offices continuent à être nécessaires, l'ONU devrait envisager de mettre en place une mission politique spéciale pour surveiller l'exécution du retrait des forces de maintien de la paix.

## Annexe III

### **Déclaration du Représentant permanent du Brésil auprès de l'Organisation des Nations Unies, M. Ronaldo Costa Filho**

Je félicite la Présidente d'avoir ouvert au Conseil de sécurité une perspective si intéressante sur la question des opérations de maintien de la paix des Nations Unies.

Le Brésil prend acte des solides compétences et de la longue expérience de l'Irlande en la matière, deux attributs qui se révéleront sans aucun doute essentiels pour orienter les débats du Conseil sur la réforme du maintien de la paix à travers le prisme de la transition.

Les opérations de maintien de la paix constituent un moyen précieux à la disposition de l'ONU, et de la communauté internationale au sens large, dans leur mission de maintien et de préservation de la paix et de la sécurité internationales.

Cependant, ces opérations n'ont pas vocation à durer éternellement. Solutions provisoires par définition, conçues pour aider une société donnée à sortir d'un conflit armé et à parvenir à une situation où le recours aux armes n'est plus nécessaire et où la stabilité politique commence à s'établir, les opérations de maintien de la paix doivent laisser la place à des formes d'engagements multilatéraux plus adaptées à des situations d'après conflit.

Dans ce contexte, l'ONU doit disposer des moyens et de la volonté politique nécessaires pour savoir comment transformer le maintien de la paix en consolidation de la paix, et finalement instaurer une paix durable.

L'un de ces moyens est la mission politique spéciale, dont l'objectif fondamental est d'éviter la reprise du conflit armé.

Ce type de missions, généralement autorisées en vertu du Chapitre VI de la Charte des Nations Unies, propose un éventail de solutions pacifiques, à l'appui des activités pour rétablir, consolider et pérenniser la paix, allant de la médiation à l'offre de bons offices, afin de conseiller les autorités nationales et de renforcer les institutions publiques.

Deux exemples positifs contemporains du déploiement de ces solutions, après la fin d'opérations de maintien de la paix, sont le Bureau intégré des Nations Unies en Haïti et la Mission intégrée des Nations Unies pour l'assistance à la transition au Soudan, qui constituent une sorte de modèle pouvant servir à toute autre transition entre des opérations complexes de maintien de la paix et une présence visant plus strictement à la consolidation de la paix.

Il ne faut pas oublier, néanmoins, qu'une transition précipitée, pour laquelle les conditions d'un retrait total des Casques bleus ne sont pas encore réunies, entre des opérations de maintien de la paix et des missions politiques spéciales ou une présence plus légère sous la forme d'équipes de pays des Nations Unies, peut se révéler contraire à l'effet recherché. Le Conseil de sécurité doit rester constamment attentif à ce cas de figure et l'anticiper, chaque fois que cela est possible. Vu les restrictions attachées, par nature, au type d'activités dont peuvent se charger les missions politiques spéciales et les lacunes dans leur mécanisme de financement, il est impératif de ne pas déclencher les transitions de manière prématurée.

Le Brésil reste un ardent défenseur d'un dialogue plus étroit entre le Conseil de sécurité et la Commission de consolidation de la paix. En tant que nouveau membre du Conseil, le Brésil s'est fixé, parmi les objectifs prioritaires de son mandat en tant

que membre non permanent, d'encourager une meilleure coordination entre le Conseil et la Commission.

Nous estimons que la Commission de consolidation de la paix occupe une position unique pour aider le Conseil à s'attaquer aux causes profondes des conflits, en particulier l'extrême pauvreté, le manque de développement humain et les crises humanitaires, et instaurer ainsi les conditions nécessaires pour mettre fin au conflit et permettre à la stabilité politique et à une paix durable de s'installer.

Ce rôle est encore plus sous-estimé dans les périodes de transition entre le maintien de la paix et une plus forte présence civile des Nations Unies sur le terrain, alors que la Commission de consolidation de la paix et ses membres devraient être consultés et leurs avis pris en considération, chaque fois que le Conseil envisage un retrait d'une opération de maintien de la paix donnée, conformément à la déclaration du Président du Conseil de sécurité [S/PRST/2017/27](#).

L'architecture multilatérale de paix et de sécurité est un projet inachevé et le restera peut-être toujours. Il faut, cependant, que le Conseil de sécurité cherche à améliorer les transitions entre les opérations de maintien de la paix et d'autres formes de présence multilatérale encourageant la consolidation de la paix dans une situation consécutive à un conflit.

**Annexe IV****Déclaration de la Mission permanente du Chili  
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : espagnol]

Le Chili souhaite rappeler que le Conseil de sécurité est l'instance la plus qualifiée en matière de multilatéralisme mondial dans le domaine de la paix et de la sécurité internationales : ses résolutions sont contraignantes de sorte que, dans le pire des cas, il peut décider de recourir à la force en vertu du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies.

Le Conseil de sécurité doit s'adapter au système international actuel, qui est caractérisé par un rééquilibrage des rapports de force à l'échelle mondiale, dans un contexte marqué par la mondialisation et, partant, l'interdépendance. Les caractéristiques des conflits ont ainsi radicalement changé : nombre d'entre eux sont des conflits fondamentalement internes et asymétriques.

Le Chili réaffirme son engagement en faveur des opérations de maintien de la paix, qui constituent l'un des outils les plus visibles du Conseil de sécurité et, bien entendu, de l'ONU, pour répondre aux situations qui menacent la paix et la sécurité internationales.

Les opérations de maintien de la paix devraient envisager de travailler de façon intégrée et inclusive sur le terrain, ce qui, tout en articulant et harmonisant les piliers du système des Nations Unies (développement, droits humains, paix et sécurité internationales), favoriserait la collaboration interinstitutions entre les différents acteurs œuvrant à l'instauration d'une paix durable.

À cet égard, la société civile joue un rôle crucial dans la consolidation de la paix et les processus de transition en aidant à rétablir la confiance entre les communautés locales et en renforçant les institutions sur le long terme.

Le Chili continue de penser que le Conseil de sécurité, lorsqu'il décide de déployer des opérations de maintien de la paix, devrait envisager des mandats multidimensionnels et des stratégies à long terme afin d'éviter les revers dans le processus de consolidation de la paix et d'encourager l'appropriation nationale. Il ne faut pas oublier que de nombreux pays sortant d'un conflit majeur reprennent les hostilités quelques années après avoir signé un accord de paix. C'est ce constat qui a conduit à la création de la Commission de consolidation de la paix en 2005.

Concernant la pertinence du travail effectué par les opérations de maintien de la paix, il faut travailler en permanence à garantir la protection appropriée du personnel civil, policier et militaire déployé sur le terrain, qui doit faire face à une intensification des attaques au cours de ces dernières années. C'est pourquoi les discussions sur la protection des contingents devraient aboutir à un examen approfondi des façons d'améliorer la protection proposée au personnel du maintien de la paix grâce à divers dispositifs, qui doivent, ensuite, être constamment contrôlés afin de garantir leur efficacité.

Nous souhaitons également souligner le rôle essentiel des femmes dans le processus qui mène à une paix durable. Leur participation active aux opérations de maintien de la paix favorise, en effet, une plus grande diversité et améliore la prise de décisions, ce qui renforce l'efficacité opérationnelle et favorise la consolidation et la stabilisation des zones de conflit.

Dans le même ordre d'idées, le Chili réaffirme qu'il est nécessaire de reconnaître le rôle que les femmes jouent, dans les communautés locales et dans le tissu social, pour prévenir les conflits et empêcher l'escalade de la violence.

## Annexe V

### **Déclaration de la Mission permanente de la Colombie auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : espagnol]

J'aimerais remercier l'Irlande d'avoir organisé ce débat public.

Je souhaite également remercier celles et ceux qui sont intervenus ainsi que les représentantes et les représentants du Secrétariat pour leur compte rendu sur les diverses opérations de maintien de la paix actuellement déployées.

Nous avons pris note des résultats obtenus par ces opérations en matière de résolution des conflits ainsi que des problèmes qu'elles rencontrent pour remplir leurs mandats respectifs.

La Colombie reconnaît que les opérations de maintien de la paix et les processus de consolidation de la paix sont des outils efficaces pour prévenir et régler les conflits, et pour favoriser les transitions politiques.

Ils sont l'expression légitime de l'action mondiale pour préserver le bien collectif que constituent la paix et la sécurité internationales.

Toutefois, ces opérations ne devraient jamais remplacer la responsabilité qui incombe aux États de chercher les causes d'un conflit et de les combattre.

Il est nécessaire d'avoir recours au dialogue entre le pays hôte, le Secrétaire général, le Conseil de sécurité, l'Assemblée générale et les organisations régionales, en plus des pays fournisseurs de contingents et de personnel de police pour élaborer efficacement, suivre et ajuster régulièrement leurs mandats.

Ce devrait être un effort collectif mobilisant la coopération de tous pour atteindre un objectif commun : une paix stable et durable.

La Colombie souhaite insister sur le mandat donné aux missions politiques spéciales en vertu du programme pour les femmes et la paix et la sécurité, comme prévu par la résolution [1325 \(2000\)](#) du Conseil de sécurité.

Nous félicitons également le Conseil pour sa résolution [2250 \(2015\)](#) sur les jeunes et la paix et la sécurité, et la contribution essentielle qu'elle a apportée à l'élaboration et au suivi des mandats des opérations de maintien de la paix.

Comme nous l'avons déjà souligné, il faut prévoir des ressources spécifiques pour les processus de consolidation de la paix dans le monde.

Nous estimons que, grâce au fonds multilatéral géré par le Programme des Nations Unies pour le développement, qui comprend les contributions du Fonds pour la consolidation de la paix, les initiatives de consolidation de la paix nécessaires au succès de l'action multilatérale ont pu être mises en place.

À cet égard, je souhaiterais souligner les trois points suivants :

1. Il faut que les organisations internationales et les institutions nationales coordonnent leurs actions afin d'obtenir, le plus efficacement possible, des résultats.

2. Les mandats des opérations de maintien de la paix et des missions politiques spéciales devraient répondre aux réalités et au contexte de chaque pays. Il n'existe pas de recette unique et les mandats doivent donc être adaptés à chaque cas particulier.

3. La Commission de consolidation de la paix doit progresser dans son processus de renforcement ainsi que dans son rôle de conseil au Conseil de sécurité.

J'aimerais conclure ma déclaration en rappelant l'importance des opérations de maintien de la paix et des processus de consolidation de la paix des Nations Unies pour construire des sociétés qui sont de plus en plus prospères et où le développement, le respect des principes démocratiques et la jouissance des droits de l'homme sont des piliers fondamentaux.

## Annexe VI

### **Déclaration faite au nom des pays nordiques par le Représentant permanent du Danemark auprès de l'Organisation des Nations Unies, M. Martin Bille Hermann**

J'ai le plaisir de présenter cette déclaration au nom des pays nordiques : la Finlande, l'Islande, la Norvège, la Suède et mon propre pays, le Danemark.

Au cours de ces dernières semaines, le monde entier a observé, en état de choc, le déroulement des événements en Afghanistan. Leur terrible issue nous rappelle brutalement pourquoi il est important de réussir les transitions. Nous nous félicitons donc de l'organisation opportune de ce débat sur les processus de transition menés par l'ONU, qui nous permettra d'aborder la façon dont nous pouvons collectivement garantir une paix pérenne à court et à long terme.

On ne saurait trop insister sur l'importance d'une planification flexible, intégrée et adaptée au contexte de la transition. Cependant, il nous faut aussi reconnaître que la transition doit être préparée longtemps avant la réduction progressive prévue des activités de maintien de la paix. Comme le Secrétaire général adjoint, M. Lacroix, l'a fait remarquer, nous devrions envisager chaque opération de maintien de la paix comme une transition. Pour ce faire, des missions flexibles comportant des objectifs plus généraux sont plus adaptées que des tâches spécifiques. Cela nécessite également que le Conseil de sécurité poursuive deux objectifs parallèles : encourager les solutions politiques et veiller à ce que les initiatives de consolidation de la paix à plus long terme prolongent le *modus operandi* des opérations de maintien de la paix. Il faut, pour cela, donner la priorité aux initiatives dont le but est de renforcer les capacités et la résilience aux niveaux local et national en établissant de solides institutions, en promouvant les droits de l'homme, en favorisant la gouvernance démocratique, l'état de droit et la réconciliation tout en donnant les moyens d'agir aux acteurs locaux, en particulier les femmes et les jeunes. Une paix durable doit être inclusive, et la participation pleine et véritable des femmes, sur un pied d'égalité avec les hommes, aux processus de paix et de prise de décisions politiques est essentielle.

Malheureusement, la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) a aggravé les vulnérabilités existantes dans les situations fragiles et menace d'annuler les progrès des processus de transition. Nous devons, par conséquent, mettre en place des réponses globales à la pandémie qui tiennent compte des risques de conflit et mettent en avant la prévention sans oublier la consolidation de la paix.

Il est impossible de mettre en place une paix durable sans aide : les partenariats sont essentiels. Le maintien de la paix ou les missions politiques doivent donc travailler avec les équipes de pays des Nations Unies sur le terrain. Le Projet pour les processus de transition des missions de l'ONU permet de bénéficier, au sein du système des Nations Unies, d'un soutien pour planifier et gérer les transitions d'une façon proactive, intégrée et tournée vers l'avenir. Par ailleurs, il est nécessaire de travailler en coordination avec les organisations et les parties prenantes aux niveaux régional et sous-régional, la Banque mondiale et les autres institutions financières internationales, les organisations de la société civile nationales et internationales, les donateurs bilatéraux ainsi que les acteurs privés et autres. Le travail effectué avec l'appui du Fonds pour la consolidation de la paix du Secrétaire général nous montre bien comment il est possible de rassembler divers acteurs pour consolider la paix grâce à une approche commune. Il est également nécessaire de renforcer, au niveau intergouvernemental, la collaboration entre la Commission de consolidation de la paix et le Conseil de sécurité.

Quand l'activité d'une mission de maintien de la paix est réduite, l'équipe de pays des Nations Unies sur le terrain doit prendre le relais pour sauvegarder les progrès durement acquis vers la paix. Il ne dépend que de nous de faire en sorte que le coordonnateur résident et l'équipe de pays disposent des ressources, des capacités et de la préparation nécessaires. Il faut, avant toute chose, pouvoir se reposer sur un financement approprié, souple et prévisible.

En conclusion, nous savons tous que les opérations de maintien de la paix nécessitent des investissements très importants. Nous ne pouvons tout simplement pas nous permettre de perdre le retour sur ces investissements. La communauté internationale, dont les acteurs régionaux, doit décider de rester engagée après le départ des Casques bleus, même si c'est pendant des années.

## Annexe VII

### **Déclaration du Représentant permanent de l'Équateur auprès de l'Organisation des Nations Unies, M. Cristian Espinosa**

[Original : espagnol]

J'aimerais féliciter l'Irlande sur la façon dont elle mène les travaux du Conseil de sécurité en ce mois de septembre ainsi que d'avoir organisé ce débat au titre de la question « Opérations de maintien de la paix des Nations Unies ».

Nous remercions le Secrétaire général de son intervention, l'ancienne Présidente du Libéria, M<sup>me</sup> Ellen Johnson Sirleaf, pour sa déclaration, ainsi que tous les illustres intervenantes et intervenants invités au présent débat public du Conseil de sécurité.

Le travail effectué par le personnel de maintien de la paix est essentiel pour la mise en œuvre des trois piliers des Nations Unies, notamment pour atteindre les objectifs de protection des civils et d'instauration d'une paix durable.

La pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) a aggravé un grand nombre de difficultés éprouvées par les missions de maintien de la paix des Nations Unies. Nous devons donc trouver des solutions aux principaux problèmes rencontrés par les Casques bleus en établissant de meilleures conditions pour qu'ils puissent réaliser les objectifs qui sont les leurs.

Nous saisissons cette occasion pour présenter certains aspects de la position de l'Équateur en ce qui concerne les opérations de maintien de la paix des Nations Unies et, en particulier, le rôle du Conseil de sécurité dans ce domaine :

1. Les transitions en matière d'opérations de maintien de la paix sont des processus à long terme qui devraient comporter une stratégie politique globale garantissant la sécurité et la protection du personnel et appliquant une perspective de genre aux activités en la matière. Pour ce faire, un engagement continu de l'ensemble du système des Nations Unies est nécessaire.

2. Nous rappelons que le Conseil de sécurité est l'organe qui, conformément à l'Article 24 de la Charte des Nations Unies, est investi de la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales.

3. Il est essentiel que le système des Nations Unies dans son entier puisse évaluer les situations de conflit ainsi que gérer et planifier efficacement les opérations de maintien de la paix afin de répondre le plus rapidement possible à un mandat du Conseil de sécurité.

4. Le succès d'une opération de maintien de la paix devrait être jugé à l'aune de principes fondamentaux, tels que le consentement des parties, l'impartialité et le non-recours à la force, sauf en cas de légitime défense et lorsqu'il s'agit de défendre un mandat autorisé par le Conseil de sécurité.

5. Toute modification du mandat d'une mission active devrait prendre appui sur une évaluation exhaustive et opportune du Conseil de sécurité, en consultation avec les pays fournisseurs de contingents grâce aux mécanismes prévus dans la résolution [1353 \(2001\)](#) du Conseil de sécurité et dans la note du Président du Conseil de sécurité du 14 janvier 2002 ([S/2002/56](#)).

6. Nous saluons les initiatives de l'Action pour le maintien de la paix et les engagements qu'elles ont obtenus des États ainsi que la politique de tolérance zéro de l'Organisation des Nations Unies à l'égard de l'exploitation et des atteintes sexuelles. Selon nous, il s'agit là de l'un des mécanismes les plus

appropriés pour le renforcement institutionnel des opérations de maintien de la paix.

7. Nous réaffirmons l'obligation des États Membres, en vertu de l'Article 17 de la Charte, de supporter les dépenses de l'Organisation, compte tenu des responsabilités spéciales des membres permanents du Conseil de sécurité dans le maintien de la paix et de la sécurité.

8. Il faut sans cesse renforcer et améliorer la coordination et la cohérence entre les activités de maintien de la paix, de consolidation de la paix et de mise en œuvre des trois piliers du système des Nations Unies, dans les limites de leurs mandats respectifs, à toutes les étapes d'un conflit et, en particulier, lors des préparations de la transition et de la réduction des missions de maintien de la paix.

9. Il faut que le pays hôte et les partenaires concernés travaillent en amont et planifient dans les moindres détails le processus de transition pour que celui-ci débouche sur un développement durable et une paix pérenne, et garantisse la distribution la plus efficace et effective possible des fonctions, des responsabilités et des ressources.

10. Il convient de garantir le primat du politique dans le règlement des conflits et le rôle d'appui joué par les opérations de maintien de la paix à cet égard. Il faut également disposer de mandats du Conseil de sécurité clairs, ciblés, exécutés selon les priorités et réalisables, et les doter des ressources appropriées.

11. Nous reconnaissons le rôle essentiel joué par les femmes dans la prévention et la résolution des conflits, et convenons qu'il faut encourager leur pleine participation au maintien et à la promotion de la paix et de la sécurité.

L'Équateur continuera à soutenir les missions de maintien de la paix, afin de favoriser des solutions négociées et pacifiques permettant d'instaurer une paix durable et pérenne. Nous espérons que la résolution proposée par la présidence irlandaise, dont l'Équateur est un coauteur, sera adoptée et qu'elle apportera de nouvelles lumières sur la question.

## Annexe VIII

### **Déclaration de la Mission permanente d'El Salvador auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : espagnol]

El Salvador remercie la présidence irlandaise d'avoir organisé cet important débat public. Il offre, en effet, la possibilité de discuter des difficultés que rencontre l'ONU à mener des transitions efficaces afin de garantir la consolidation et la pérennisation de la paix.

Il remercie également le Secrétaire général des informations qu'il a communiquées sur la réforme des activités de maintien de la paix ainsi que des nouvelles concernant les initiatives en cours pour adapter ces activités aux défis actuels en matière de paix et de sécurité internationales.

L'organisation de ce débat public a justement lieu dans un contexte où le maintien de la paix se heurte à toute une série de difficultés, aggravées par la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) et ses conséquences multiformes.

El Salvador reconnaît la complexité du contexte dans lequel ont lieu les transitions ainsi que l'importance pour l'ONU de conserver ces processus comme une priorité en consacrant efforts et moyens à comprendre ce qui réduit fondamentalement leur efficacité afin d'améliorer encore leur planification, leur mise en œuvre et leur suivi.

À partir de son expérience en matière de processus de soutien à la paix et des difficultés qu'il rencontre actuellement, El Salvador affirme qu'il faut mettre en œuvre des transitions qui soient intégrées, cohérentes et durables, ainsi qu'acceptées et dirigées par le pays hôte. Pour cette raison, El Salvador aimerait souligner quatre points qui sont, selon lui, fondamentaux pour renforcer ces processus.

Premièrement, nous estimons que le rôle des mandats des opérations de maintien de la paix est particulièrement pertinent pour l'efficacité du processus de transition. L'élaboration et le déploiement de ces opérations, qui ont vocation à être temporaires, devraient entrer dans une stratégie plus large de soutien à des processus politiques fiables et à des solutions souples sur le terrain et à long terme.

Deuxièmement, en ce qui concerne l'élaboration des processus de transition, il faut, selon nous, mettre au point une stratégie reposant sur des priorités et des responsabilités clairement définies entre l'ONU, le pays hôte et les divers acteurs locaux et régionaux. El Salvador estime que le soutien de la communauté internationale est essentiel pour mettre en place cette stratégie.

Troisièmement, nous souhaitons insister sur la valeur des consultations qui ont lieu avec les pays fournisseurs de contingents et de personnel de police aux opérations de maintien de la paix et aux missions politiques spéciales, car leurs points de vue sont essentiels pour analyser la situation sur le terrain et évaluer les conditions dans lesquelles la transition doit avoir lieu.

Enfin, El Salvador considère que le rôle joué par la Commission de consolidation de la paix est de la plus haute importance, en tant que plateforme pour permettre aux pays de discuter de leurs priorités, de leurs difficultés et de leur potentiel, ainsi que pour coordonner les activités du système des Nations Unies et mobiliser le soutien aux activités de consolidation de la paix.

## Annexe IX

### **Déclaration du Représentant permanent de l'Éthiopie auprès de l'Organisation des Nations Unies, M. Taye Atske-Selassie**

Nous remercions la République d'Irlande d'avoir organisé cet important débat public sur la question « Opérations de maintien de la paix des Nations Unies : processus de transition ». Nous la félicitons d'avoir pris la décision d'examiner cette question importante.

Nous saluons la présence à ce débat de M. António Guterres, Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, de M<sup>me</sup> Ellen Johnson Sirleaf, ancienne Présidente du Libéria, et de M<sup>me</sup> Mary Robinson, ancienne Présidente de la République d'Irlande, et remercions l'ensemble des intervenantes et intervenants pour les éclairages utiles qu'ils ont apportés à la question du maintien de la paix et des processus de transition.

Le maintien de la paix est, par définition, un mécanisme temporaire pour aider les pays hôtes à faire face aux menaces urgentes contre la sécurité et protéger les civils. La paix et la sécurité des peuples et des États dépendent de la solidité et de la compétence des institutions publiques et des capacités locales à neutraliser les menaces et à garantir une paix durable.

Nous devons, afin de réussir la transition entre les opérations de maintien de la paix et les mécanismes nationaux de sécurité et de paix habituels, soutenir la mise en place d'institutions nationales, ce qui nécessite un investissement suffisant dans les priorités nationales que les pays concernés ont eux-mêmes définies. Il faut également travailler avec les organisations régionales et sous-régionales si l'on souhaite réussir la transition, une fois que les missions de maintien de la paix sont terminées.

Mon pays a pris part à ce type de missions depuis que notre système international a mis en pratique ce concept. Nous sommes fiers de la solidarité que nous avons établie avec les pays et les populations hôtes là où nous avons déployé nos soldates et nos soldats.

Notre expérience nous a appris qu'il fallait doubler les missions fondamentales de maintien de la paix d'une aide économique et sociale aux pays et populations hôtes et d'un soutien à leur secteur de sécurité. Dans ce but, il est fondamental de favoriser les projets à effet rapide et les autres projets d'infrastructures dont la durée de vie excède celle des missions de maintien de la paix.

Parallèlement auxdites missions et aux projets complémentaires, il est également nécessaire de prévoir des plans de reconstruction. Cela suppose de bien comprendre le contexte des pays hôtes et d'adopter une politique en matière de reconstruction qui fasse la part belle aux besoins de la population sur le terrain.

Il est, en outre, absolument essentiel de veiller à ce que les missions ne laissent aucune empreinte sur l'environnement, dans la politique ou en matière de sécurité. À ce propos, nous félicitons l'ONU de ses efforts pour réduire l'empreinte environnementale de ses missions de maintien de la paix.

Même si cela intervient dans un contexte politique complexe, nous estimons qu'il est nécessaire d'être attentif à l'empreinte politique que laisse toute ingérence inutile dans les affaires internes et externes des États hôtes. Les missions de maintien de la paix ne devraient pas créer de dépendances politiques à long terme qui empêchent les pays hôtes de faire face seuls à leurs menaces contre la sécurité.

En plus des conflits internes où nous avons mené des opérations de maintien de la paix, nos troupes ont également empêché des différends entre les États de dégénérer en guerre. La mission de maintien de la paix en Abyei en constitue un bon exemple. Les transitions dans des missions telles que la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei présentent une certaine particularité.

En effet, la paix dans ces circonstances dépend de la possibilité de parvenir à une solution au litige mutuellement acceptable. Il faut définir et mettre en place des accords permanents pour éviter que le conflit ne reprenne et que les progrès réalisés par la mission de maintien de la paix ne soient réduits à néant. Pour ce faire, les États concernés doivent faire montre de volonté politique et s'efforcer, de bonne foi, d'honorer leurs obligations conventionnelles.

Dans ce type de situation, nous estimons que l'ONU pourrait jouer un rôle important en remettant les traités en vigueur et en encourageant les pays à honorer leurs engagements.

Les missions de maintien de la paix concernent aussi les pays qui ont vu leurs institutions nationales dévastées. Le processus de transition dans ces conditions doit être préparé avec soin. Des missions telles que la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) doivent, par exemple, être menées à leur terme sans précipitation et de façon appropriée.

Si l'on souhaite sauvegarder les progrès réalisés, nous devons aborder la transition avec une grande prudence et sans se laisser influencer par la lassitude apparente du donateur. Il est nécessaire d'apporter un soutien adapté au gouvernement hôte et aux forces de sécurité nationales jusqu'à ce qu'ils soient raisonnablement prêts à prendre le relais.

Des missions comme l'AMISOM et l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour, qui sont des missions hybrides nécessitant une admirable coordination entre les Nations Unies et l'Union africaine, ont permis de mener des opérations coordonnées de maintien de la paix. Ce format hybride devrait permettre, entre autres choses, de procéder à une transition sans accroc.

Dans ces deux missions, nous avons appris qu'il était nécessaire d'améliorer la coordination pratique entre les Nations Unies et l'Union africaine à toutes les étapes du processus : entrée, séjour et sortie. Sans coordination efficace, nous continuerons fatalement à aboutir à une situation où les conflits, notamment intercommunautaires, éclatent et annulent les réussites et les sacrifices des Casques bleus.

Les causes et les facteurs des conflits ne disparaissent pas à la fin du mandat des missions de maintien de la paix. La plupart du temps, ces facteurs sont toujours présents en arrière-plan, ce qui complique un peu plus la situation en matière de sécurité.

C'est pourquoi il faut faire preuve de pragmatisme si l'on veut réussir les transitions menées dans le cadre des missions de maintien de la paix. Nous devons comprendre qu'une transition réussie se caractérise par une série de projets parallèles de maintien de la paix, de consolidation de la paix et de reconstruction. Une bonne préparation au niveau national et une participation des partenaires régionaux sont, pour cette raison, des éléments essentiels.

## Annexe X

### **Déclaration de la Mission permanente des Fidji auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Les Fidji félicitent l'Irlande pour sa présidence du Conseil de sécurité au mois de septembre. Nous remercions l'Irlande d'avoir organisé ce débat public du Conseil consacré aux processus de transition menés dans le cadre de missions de maintien de la paix. Ces transitions vers une paix durable constituent l'une des plus grandes difficultés rencontrées par les opérations de paix de l'ONU.

Consolider et pérenniser la paix nécessitent de consacrer du temps, des ressources et des efforts à la lutte contre les causes profondes du conflit. C'est le système des Nations Unies dans son entier qui est mobilisé pour remplir chacune de ces conditions.

Le présent débat au Conseil de sécurité arrive à point nommé. Il coïncide avec la publication tant attendue du rapport du Secrétaire général intitulé « L'ONU 75 et notre programme commun ». Ce rapport pourra indiquer aux États Membres comment, s'ils le souhaitent, appliquer certaines des considérations pratiques du débat d'aujourd'hui sur la question des processus de transition.

Le maintien de la paix laisse au développement et à la politique le temps et l'espace nécessaires pour qu'ils prennent racine. La façon dont les processus politiques et les initiatives de développement sont soutenus et mis en pratique est une composante essentielle des opérations de maintien de la paix. Si ces opérations ne permettent pas d'élargir l'horizon politique et de favoriser le développement de tous, elles ne remplissent pas pleinement leur mission. Ces objectifs fondamentaux sont toutefois rarement poursuivis dans les opérations de paix. Cela doit changer. S'en tenir au pilier Paix et sécurité finira par nuire à la consolidation et la pérennisation de la paix.

Les Fidji prennent acte des réformes dans l'architecture de paix du système des Nations Unies, qui cherchent à renforcer la cohérence et l'intégration dans le maintien, la consolidation et la pérennisation de la paix à travers le monde. Les opérations de paix sont devenues, évolution importante, plus souples et plus intégrées au fil des décennies.

C'est précisément au moment où une mission de maintien de la paix entre dans sa période de réduction que les tensions et les pressions sur ses activités politiques et en matière de développement s'intensifient généralement. Les transitions hâtées pour des raisons politiques et financières peuvent avoir un effet contraire à celui recherché et déboucher sur un nouveau cycle de conflits. Les progrès en matière de paix et de développement ne doivent pas être gâchés par des décisions précipitées de réduire des missions de maintien de la paix. Il faut asseoir les transitions sur une approche bien coordonnée de l'ensemble du système des Nations Unies. Il est réconfortant de constater les résultats positifs obtenus par les réformes du système des Nations Unies pour le développement, qui visent une meilleure coordination de la réponse sur l'ensemble dudit système. Il faut poursuivre ces efforts et les multiplier.

La réussite d'une transition se jugera également à son niveau d'inclusion dans toutes les activités de consolidation de la paix, de médiation et de gestion des conflits, et en particulier l'inclusion des femmes dans les activités politiques et de développement.

Les Fidji souhaiteraient souligner les points suivants.

Le Conseil de sécurité joue un rôle crucial dans les processus de transition menés dans le cadre de missions de maintien de la paix. Ces transitions devraient

s'appuyer sur des indicateurs bien pensés plutôt que sur des échéances. Le Conseil doit s'engager politiquement pour éviter que les transitions ne soient expédiées pour respecter des échéances politiques. Pour qu'une transition soit efficace, il faut concevoir des indicateurs intégrés couvrant les piliers Paix et sécurité, Développement, et Droits de l'homme. Le Conseil doit avoir accès à toutes les informations pertinentes sur l'ensemble du système des Nations Unies afin de pouvoir élaborer de meilleurs processus de transition.

Nous saluons et encourageons l'intégration plus large du rôle et du travail de la Commission de consolidation de la paix dans le soutien aux interventions de consolidation de la paix, de médiation et d'atténuation des conflits. Ils devraient également se trouver au centre des interventions de développement. La Commission apporte un complément essentiel aux initiatives pour consolider et pérenniser la paix dans les pays qui ont connu un conflit.

Le Conseil de sécurité devrait prendre conscience des nouveaux défis auxquels le monde doit faire face, en particulier le changement climatique et son incidence sur les processus de transition menés dans le cadre de missions de maintien de la paix. Le changement climatique constitue une menace pour la sécurité, pour les processus politiques ainsi que pour les moyens de subsistance et la stabilité. Il reste difficile d'intégrer l'action climatique dans les processus de soutien de la paix ainsi que dans toutes les interventions de paix et de développement, mais c'est une tâche qu'il faut entreprendre au plus vite.

Les transitions en matière de maintien de la paix doivent intégrer en amont une planification et une coordination faisant participer toutes les parties prenantes, y compris les femmes et les minorités des sociétés concernées. C'est une mesure qui sera essentielle pour motiver le pays hôte à s'approprier la transition et qui permettra d'appuyer et de mettre en place les mesures prioritaires nécessaires à la consolidation et à la pérennisation de la paix. Un soutien politique et une appropriation précoce de la part du pays hôte sont nécessaires pour garantir une transition sans accroc, car celui-ci héritera de la plupart des lacunes laissées par la mission de maintien de la paix.

Il est également crucial de disposer d'un soutien financier prévisible pour assurer le succès des phases de transition et de post-transition. Les missions de maintien de la paix laissent un grand vide quand elles sont réduites. Le financement sera prévisible s'il y a un engagement politique international en faveur des phases de transition et de post-transition. Le Conseil de sécurité devrait continuer à se pencher sur la question de la phase de post-transition. Il doit, en effet, s'assurer qu'il existe un engagement politique en faveur du soutien nécessaire pour une plus longue durée. Trouver une solution à une reprise du conflit reviendrait beaucoup plus cher.

Enfin, il est essentiel de soutenir, de manière constante et sur le long terme, les organisations internationales, régionales et sous-régionales pendant les phases de transition et de post-transition. Les organisations régionales ont un intérêt à la stabilité nationale et régionale, donc leur engagement politique et leur soutien constants sont importants. Le soutien des organisations régionales et sous-régionales doit venir en complément du travail du système des Nations Unies, des donateurs bilatéraux et des organisations financières internationales.

## Annexe XI

### Déclaration de la Mission permanente de l'Allemagne auprès de l'Organisation des Nations Unies

L'Allemagne salue l'initiative prise par la présidence irlandaise d'organiser un débat public du Conseil de sécurité sur les transitions dans le contexte de la réforme du maintien de la paix et des discussions plus générales concernant le dispositif de consolidation de la paix de l'ONU.

La multitude de crises prolongées et de conflits récurrents dans le monde montre qu'établir et consolider la paix est un long et complexe processus qui demande un soutien constant et multiforme. Disposant de nombreux outils et instruments, depuis ses opérations de maintien de la paix jusqu'à ses initiatives et ses projets de consolidation de la paix, en passant par ses missions politiques et ses envoyés spéciaux, l'ONU est bien placée pour fournir un soutien nécessaire et constant tout au long de ce processus et réaliser sa mission : consolider et pérenniser la paix.

Dans le cadre de la violence actuelle, les missions de maintien de la paix peuvent et devraient jouer un rôle central pour créer un environnement où il est possible de mettre en œuvre des mesures et des projets propres à accroître la confiance ainsi que d'entamer le dialogue et la réconciliation à l'intérieur des sociétés. Il faut, pour cela, un mandat suffisamment robuste prévoyant un nombre approprié de Casques bleus bien équipés. De cette façon seulement seront-ils capables, conformément à leur mandat, d'assurer la protection des organisations de la société civile dont l'objectif est de lutter contre les causes profondes du conflit et de consolider la paix, et de leur permettre de travailler. Les organisations dirigées par les femmes, les jeunes et les minorités nécessitent une attention et une protection spécifiques pour que ces catégories de personnes puissent participer à l'édification d'une société plus inclusive et pacifique.

Pour permettre aux missions de maintien de la paix de préparer efficacement le terrain à une paix durable, il est également nécessaire de disposer d'un élément politique solide avec des effectifs suffisants afin d'appuyer activement les acteurs locaux de la paix, de faire entendre les voix de la population locale et de la société civile, et d'entretenir une relation étroite avec les autres activités menées sous l'égide de l'ONU, c'est-à-dire les projets financés grâce au Fonds pour la consolidation de la paix. Dans la déclaration de son président ([S/PRST/2017/27](#)), le Conseil de sécurité reconnaît qu'il importe que les composantes consolidation de la paix des opérations de maintien de la paix reçoivent les ressources dont elles ont besoin, afin de garantir la durabilité des activités de consolidation de la paix.

D'autre part, comme les transitions récentes au Soudan, en Haïti, au Libéria et en Côte d'Ivoire l'ont montré, il est crucial que les missions de maintien de la paix soient bien dotées, non seulement d'un mandat et d'effectifs appropriés, mais aussi d'un financement important pour les activités de programme visant les besoins les plus urgents dans la situation concernée, notamment la protection des droits de l'homme, la réforme du secteur de la sécurité et la bonne gouvernance, y compris le soutien au renforcement des capacités des institutions d'état de droit du pays hôte, telles que la police, la justice et l'administration pénitentiaire.

La transition en cours au Soudan entre l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD) et la Mission intégrée des Nations Unies pour l'assistance à la transition au Soudan (MINUATS) en donne une illustration parfaite. Il s'agit d'un processus difficile à la rédaction duquel l'Allemagne a présidé, avec le Royaume-Uni, au sein du présent Conseil. Il a fallu définir le cadre conceptuel de

cette transition avec ses acteurs principaux tout en réaffirmant notre soutien constant à la MINUATS.

À ce propos, nous aimerions attirer l'attention sur le concept de « fonctions de liaison avec les États », qui a été mis en pratique à compter de 2018 jusqu'à la fin de la MINUAD, en 2020. Il s'est révélé un outil essentiel pour renforcer la coopération entre l'opération de maintien de la paix et l'équipe de pays des Nations Unies, et permettre ainsi de préparer la transition entre le maintien de la paix et la consolidation de la paix. Il peut donc servir de modèle pour les transitions futures.

Les missions actuelles telles que la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali, la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud, la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo ou la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine nous rappellent sans ambiguïté que la protection des civils et la prévention des violations des droits de l'homme par les parties à un conflit constituent toujours un élément essentiel des opérations de maintien de la paix, sans lequel il serait impossible d'envisager une transition réussie vers d'autres instruments et activités visant une paix durable. La sûreté et la sécurité de la population civile doivent toujours nous guider et, en particulier, dans les transitions où le mandat et les « muscles » d'une mission de maintien de la paix doivent céder la place à d'autres moyens.

Il faut également souligner que les gouvernements hôtes doivent respecter leurs obligations en vertu de l'accord sur le statut des forces concerné afin de permettre aux soldates et soldats de la paix de mener à bien leur mission.

Les missions de maintien de la paix forment certes la base et la condition *sine qua non* de la restauration de la paix dans des contextes spécifiques et particulièrement difficiles, mais d'autres éléments du dispositif plus général de consolidation de la paix jouent un rôle différent mais tout aussi important pour instaurer avec succès une paix durable.

La Commission de consolidation de la paix a, depuis sa création, gagné en pertinence, permis d'élaborer des stratégies par pays pour parvenir à la paix, et formulé de nombreuses recommandations au Conseil de sécurité et dans d'autres instances de l'ONU. En tant que coordonnateur informel entre le Conseil et la Commission pendant son dernier mandat au Conseil, l'Allemagne a contribué à renforcer le lien entre ces deux organes essentiels du dispositif de consolidation de la paix. Inviter le Président ou la Présidente de la Commission à rendre compte au Conseil est un bon moyen de renforcer leur coopération, en particulier sur la question spécifique des processus de transition.

Le Fonds pour la consolidation de la paix joue un rôle important dans la répartition des financements pour maintenir et consolider la paix dans des pays spécifiques. Les nombreux projets de soutien de la paix qu'il promeut à travers le monde viennent compléter les initiatives en faveur de transitions réussies et sont souvent mis en œuvre dans les pays qui accueillent déjà des missions de maintien de la paix. L'Allemagne est le principal contributeur au Fonds pour la consolidation de la paix et soutient activement toutes les initiatives pour augmenter et diversifier ses sources de financement, étant donné la demande croissante en projets de consolidation de la paix.

À ce propos, l'Allemagne se réjouit de participer aux discussions en cours sur la réforme du maintien de la paix, qui visent à mieux adapter les missions dans ce domaine aux transitions, ainsi que sur le dispositif plus général de consolidation de la paix, afin que l'ONU et le Conseil de sécurité puissent tenir leur promesse d'un soutien à la paix cohérent, pluridimensionnel et complet.

## Annexe XII

### **Déclaration de la Mission permanente du Guatemala auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Le Guatemala remercie la délégation irlandaise, qui préside le Conseil de sécurité pour le mois de septembre 2021, d'avoir organisé ce débat ministériel public sur les processus de transition. Nous tenons également à remercier les intervenantes et intervenants pour leurs exposés.

Le Guatemala approuve le contenu de la note de cadrage distribuée par la délégation irlandaise : il convient que les opérations de maintien de la paix sont des éléments essentiels du dispositif de consolidation et de pérennisation de la paix de l'ONU et considère que ce dispositif prévoit les mesures propres à prévenir le déclenchement, l'escalade, le prolongement et la récurrence de la violence, et est à même de faire passer d'un conflit à une paix durable.

Le Guatemala estime qu'une transition est réussie quand elle reflète une vision partagée de la paix entre les acteurs nationaux et le système des Nations Unies ainsi qu'un accord sur les principes fondateurs de l'ONU et son rôle pour traduire cette vision en réalité. Cette vision partagée doit également s'accorder sur ce que doit être le « résultat final ».

L'expérience a montré que l'engagement de l'ONU avant une mission politique spéciale influence généralement la capacité d'exécution de ladite mission et lui permet de réaliser une transition réussie. En particulier, quand les missions politiques spéciales prennent le relais d'opérations de maintien de la paix, elles héritent de la relation politique avec les autorités nationales. D'après nous, les relations avec les gouvernements hôtes devraient comprendre la mise en place de partenariats avec les organisations régionales et les institutions financières qui participeront à la planification de la consolidation de la paix après la fin de la mission.

Si l'on considère que le processus de transition ne concerne pas simplement la mission, mais l'ensemble de la présence de l'ONU sur place, nous avons appris des transitions précédentes qu'il importe de planifier la transition de façon précoce, souple et intégrée, sous la houlette du Conseil de sécurité. De même qu'il faut prévoir la transition, il est nécessaire que le Conseil adapte les processus de transition aux conditions changeantes sur le terrain. Se tenir fréquemment informé des évolutions et prévoir des mandats susceptibles de s'adapter aux changements sur le terrain sont deux moyens d'éviter les frictions au sein du Conseil et avec les acteurs concernés, y compris le pays hôte.

Pour ce qui est de la planification, au moment de la réduction d'une mission politique spéciale, l'ONU doit cesser de se concentrer seulement sur la paix et la sécurité pour mettre en avant le développement à long terme, conformément au plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable.

Le Guatemala estime que les mandats du Conseil de sécurité pour les opérations de soutien de la paix de l'ONU devraient intégrer, dès le départ, les éléments de leur stratégie de sortie et qu'ils doivent prendre place dans une stratégie politique commune et à long terme. Il est nécessaire, pour ce faire, que les membres du Conseil comprennent précisément la situation sur le terrain, la possibilité réelle pour qu'une opération de soutien de la paix la modifie, et les risques à moyen terme. De plus, il serait bon d'entamer, dès le début d'une mission, le dialogue avec les acteurs nationaux, non seulement pour s'accorder sur le début de la présence de l'ONU, mais aussi pour convenir des modalités de sortie d'un pays déterminé.

En même temps, le caractère durable de la réussite d'une mission politique spéciale dépend, en grande partie, de la gestion des transitions par les équipes de pays des Nations Unies. Pour gérer une transition, il faut savoir distinguer clairement les différentes phases de la présence de l'ONU et ce que cela implique pour le dialogue politique et les activités de consolidation de la paix. Dans ce but, l'ONU doit poursuivre sans faillir sa coopération avec les autorités nationales ainsi que ses objectifs de consolidation de la paix.

Selon le Guatemala, libérer tout le potentiel de la Commission de consolidation de la paix et renforcer son rôle de conseil et de promotion peuvent contribuer à la réussite des stratégies de transition. Les États Membres devraient renforcer la fonction consultative de la Commission auprès de l'Assemblée générale, du Conseil économique et social et du Conseil de sécurité, de sorte qu'elle puisse naviguer à travers les différents mandats intergouvernementaux et institutionnels pour former des consensus autour des priorités de la consolidation de la paix, tout en respectant les particularités de la mission de chaque organe. Pendant les transitions menées dans le cadre de missions politiques spéciales, la Commission a un rôle important à jouer en continuant d'apporter à un pays le soutien international nécessaire pour satisfaire ses besoins en matière de consolidation de la paix et de développement.

Une coordination efficace entre l'équipe de pays des Nations Unies grâce au repositionnement du système pour le développement continue d'être l'un des plus importants outils d'évaluation du pilier Développement. Cette coordination implique que les gouvernements nationaux déterminent la stratégie propre à créer les meilleures conditions pour répondre efficacement et de façon inclusive aux besoins du pays.

Le Conseil de sécurité peut et devrait envisager toute la palette des moyens de consolidation de la paix à sa disposition lors d'une phase de transition. Bien entendu, il sera difficile de lever tous les obstacles au sein de l'Organisation et entre les États Membres, mais il importe de travailler en gardant à l'esprit la mise en œuvre simultanée des trois piliers de la Charte des Nations Unies, car la paix et la sécurité, le développement et les droits de l'homme doivent être abordés de manière transversale, comme un ensemble.

## Annexe XIII

### **Déclaration du Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de l'Indonésie auprès de l'Organisation des Nations Unies, M. Mohammad K. Koba**

Je remercie tous les intervenants et intervenantes de leur exposé instructif.

Ma délégation félicite l'Irlande d'avoir pris l'initiative de traiter la question des processus de transition dans le cadre des opérations de maintien de la paix. En tant que l'un des plus importants pays fournisseurs de contingents et de personnel de police, l'Indonésie, qui a effectué sa propre transition démocratique, est particulièrement intéressée par cette question.

À cet égard, je souhaiterais souligner les points suivants.

Premièrement, il faut s'assurer de l'incidence qu'ont les opérations de maintien de la paix sur la population locale.

Ces opérations devraient, en effet, avoir des effets positifs sur le pays hôte, notamment les communautés locales. Ceci est particulièrement important quand ce pays entame son processus de transition.

Le renforcement des capacités et la formation du personnel du maintien de la paix devraient également comprendre des cours de langue, des compétences non techniques, et l'étude et le respect de la culture locale. C'est pourquoi l'Indonésie a intégré une formation obligatoire en mobilisation de la population dans l'entraînement préalable au déploiement de ses Casques bleus. Mon pays croit fermement que nouer des relations avec la population locale améliore l'efficacité globale d'une opération de maintien de la paix.

De même, il est essentiel qu'une mission de maintien de la paix puisse atteindre toutes les composantes de la population locale, notamment les femmes et les enfants. Nous préconisons donc que toutes les parties prenantes améliorent leur participation en augmentant le nombre des Casques bleus femmes et en les formant, conformément à la résolution 2538 (2020).

Deuxièmement, il faut assurer une transition durable.

En tant que quatrième plus grande démocratie dans le monde, l'Indonésie croit fermement que le renforcement des institutions démocratiques permet de garantir un processus de transition durable.

Ceci est particulièrement important pour éviter que la réduction d'une opération de maintien de la paix ne crée un vide et ne fasse courir le risque d'une reprise du conflit à une population qui a déjà beaucoup souffert.

Selon l'Indonésie, les opérations de maintien de la paix pourraient prêter assistance au pays hôte lors de sa réforme du secteur de la sécurité, notamment grâce à la protection des civils et à des sessions de formation de la police.

Troisièmement, il faut veiller à se retirer en douceur.

En tant qu'important pays fournisseur de contingents et de personnel de police, l'Indonésie demeure déterminée à garantir la sûreté, la sécurité et le bien-être des Casques bleus, y compris pendant leur retrait.

Selon nous, il importe de garantir un retrait responsable d'une opération de maintien de la paix, y compris un transfert ou une cession des actifs sans incident.

Nous pensons également que le dialogue reste essentiel dans l'effort commun que nous déployons pour mettre en œuvre ces cadres. L'Indonésie a créé et préside, conjointement avec le Brésil, le Rwanda et la Chine, le Groupe des amis de la sûreté et de la sécurité des soldats de la paix des Nations Unies, dont l'exemple pourrait alimenter les discussions sur la question de la sûreté et de la sécurité au cours de la phase de retrait.

Plus important encore : l'ensemble des parties prenantes doit s'assurer que toutes les dépenses en souffrance sont réglées. Tous les États Membres doivent donc honorer leurs promesses de don et leurs contributions.

En conclusion, l'Indonésie réaffirme qu'elle continuera à soutenir le déroulement sans heurt des opérations de maintien de la paix pendant leur phase de transition.

Nous savons que la transition est l'une des étapes les plus cruciales de la consolidation de la paix et nous insistons pour que toutes les parties prenantes veillent à soutenir ses progrès afin que la population locale puisse jouir de la paix, de la stabilité et du développement.

## Annexe XIV

### **Déclaration de la Mission permanente de l'Italie auprès de l'Organisation des Nations Unies**

L'Italie remercie la présidence irlandaise du Conseil de sécurité d'avoir organisé ce débat public sur les transitions dans le contexte des opérations de maintien de la paix.

Les processus de transition menés par l'ONU sont une phase essentielle des processus de paix, car la façon dont ils sont menés peut grandement influencer le résultat de la mission elle-même. Une transition réussie ouvre ainsi des possibilités à une paix durable, alors que la conclusion difficile d'une mission peut entraîner une reprise du conflit.

Les transitions, qui impliquent généralement la réduction et la reconfiguration des opérations de paix, ont lieu à un moment clé. En effet, au moment où les missions de maintien de la paix arrivent à leur fin, le niveau d'attention qu'elles réclament a tendance à décliner, ce qui peut entraîner une baisse de l'engagement de la part des pays contributeurs. Il peut parfois sembler que les transitions ne sont qu'un simple transfert de fonctions et de responsabilités. Pourtant, le Conseil de sécurité les décrit, de plus en plus souvent, comme une reconfiguration de la présence de l'ONU dans le pays hôte et cherche à agir en conséquence.

Pour augmenter les chances de réussite d'une transition, il faudrait que le cadre de la stratégie de sortie figure déjà dans le mandat de la mission et qu'il soit établi sur la base d'une analyse réaliste des objectifs que celle-ci est censée atteindre. Cette analyse devrait s'effectuer en coopération étroite avec le gouvernement du pays hôte ainsi qu'avec la participation conséquente des acteurs nationaux et locaux, sachant qu'une analyse efficace des griefs nationaux sous-jacents est également susceptible d'introduire une dose de réalisme dans les mandats de transition. Il ne faut pas sous-estimer l'importance de l'appropriation locale des processus de transition. Il n'est, en effet, possible d'instaurer une paix durable que si les discussions et les négociations de paix, ainsi que l'application de leurs conclusions, sont véritablement inclusives et si tous les segments de la société ont la possibilité de se faire entendre et de participer à l'élaboration du destin de la société dans laquelle ils vivent.

La recherche intégrée de solutions politiques ainsi que de la stabilité socioéconomique et du développement devrait figurer parmi les objectifs premiers de l'ONU et de ses États Membres. La recette d'une transition réussie consiste à investir dans la relance économique, le développement et les activités de consolidation de la paix. Le Conseil de sécurité a récemment pris l'habitude d'envisager plus globalement les besoins du pays hôte afin de prévoir un meilleur dispositif d'appui pour un processus de transition durable : c'est une pratique qui doit être encouragée.

Il convient d'aborder les questions relatives à la paix et à la sécurité d'une manière intégrée, pluridimensionnelle et inclusive, en impliquant tous les secteurs ainsi que tous les acteurs locaux, nationaux et régionaux concernés afin de prévenir et d'atténuer le conflit.

D'autre part, le calendrier d'un processus de transition doit être adapté à la situation réelle sur le terrain. Il faut éviter de précipiter la fin d'une mission, car cela peut augmenter le risque d'une reprise du conflit. Pour ce faire, il est essentiel de procéder à une évaluation exhaustive et indépendante des risques susceptibles d'apparaître lors d'une reconfiguration de la mission. Il est également essentiel, au moment de planifier la fin d'une mission, d'être suffisamment flexible. Même s'il faut avoir une certaine idée précise du calendrier nécessaire, la mission nécessitant une importante planification logistique pour le transfert des ressources et du

personnel, fixer une date butoir peut, dans certains cas, s'avérer contre-productif. En effet, cela pourrait encourager la mission à formuler des rapports trop optimistes et les fauteurs de troubles à attendre stratégiquement jusqu'après cette date pour reprendre leurs activités perturbatrices sur le terrain. Pour minimiser ces risques, il faudrait définir quelques points de référence et des conditions objectives avant de fixer une date butoir, sinon celle-ci pourrait être suspendue ou repoussée. Cette flexibilité permettrait au Conseil de sécurité d'adopter une approche des transitions limitée dans le temps tout en disposant, de manière plus visible, de possibilités pour ralentir, corriger, voire interrompre les processus de transition qui pourraient s'avérer trop risqués du fait d'un changement de situation. De cette façon, les transitions ne démarreraient que quand le niveau de sécurité sur le terrain le permettrait.

Enfin, afin d'effectuer une transition réussie entre le maintien de la paix et la consolidation de la paix, il faut également prévoir une action intégrée et ordonnée des organismes, fonds et programmes des Nations Unies sur le terrain, conformément au lien tripartite qui existe entre la paix, l'action humanitaire et le développement ainsi qu'aux principes et critères du système réformé des Nations Unies pour le développement.

## Annexe XV

### **Déclaration du Représentant permanent du Japon auprès de l'Organisation des Nations Unies, M. Ishikane Kimihiro**

Ces dernières années, le nombre d'opérations de maintien de la paix des Nations Unies qui ont été reconfigurées ou ont retiré des effectifs et des moyens a augmenté, ce qui nous a forcés à nous intéresser de plus en plus aux transitions, l'une des entreprises les plus complexes qui soient pour l'ensemble du système des Nations Unies.

Le Japon a régulièrement rappelé qu'il fallait fournir un soutien sans faille et complet aux pays touchés par un conflit, notamment dans les domaines de la prévention des conflits, du maintien de la paix, de la consolidation de la paix après les conflits et de la reconstruction. Il est essentiel de préserver le lien qui unit les opérations menées dans les domaines de la paix, de l'aide humanitaire, de la protection des droits humains et du développement pour assurer une transition réussie vers une paix viable.

J'aimerais maintenant évoquer trois aspects concrets qui pourraient faciliter des transitions efficaces.

Premièrement, les évaluations conjointes des besoins sur le terrain que font, dès le départ, la mission et l'équipe de pays des Nations Unies sont essentielles pour assurer une transition en douceur. Elles permettent aux membres de l'équipe de pays de déterminer à l'avance les problèmes qui n'ont pas été réglés par la mission et les domaines qui devront être consolidés, et dont ils devront se charger par la suite. Une analyse de l'équipe de pays fondée sur des informations récentes devrait permettre à la mission d'élaborer rapidement un plan souple et intégré pouvant s'adapter aux conditions changeantes sur le terrain.

Deuxièmement, au niveau du Siège, le Conseil de sécurité et la Commission de consolidation de la paix devraient collaborer étroitement. Le Conseil pourrait faire un meilleur usage du rôle consultatif de la Commission et de son pouvoir de mobilisation d'un grand nombre de parties prenantes pour mobiliser tous les moyens disponibles en faveur d'une transition efficace. Les projets mis en œuvre par les organismes, fonds et programmes des Nations Unies, en particulier ceux qui sont financés par le Fonds pour la consolidation de la paix, devraient répondre aux besoins de la transition, qui demande la participation d'un grand nombre d'acteurs dans un seul but : le départ réussi d'une mission des Nations Unies. Le Japon apprécie à sa juste valeur le rôle du Fonds, qui s'efforce de consacrer 35 % de ses investissements aux projets de soutien des transitions.

Troisièmement, le Japon rappelle l'importance du renforcement d'institutions. L'objectif ultime de tout processus de transition est de donner au pays hôte la capacité humaine et institutionnelle de gérer durablement ses propres affaires. Cela suppose le soutien total non seulement des organismes, fonds et programmes des Nations Unies, mais aussi des organisations régionales et des donateurs bilatéraux. Le Japon participe aux activités de prévention des conflits menées par l'Union africaine et les organisations sous-régionales en Afrique au moyen de la « nouvelle approche pour la paix et la stabilité en Afrique » (NAPSA), lancée lors de la deuxième Conférence internationale de Tokyo sur le Développement de l'Afrique (TICAD 7), qui s'est tenue en 2019, en fournissant une assistance au renforcement des capacités des officiers de police, des procureurs généraux, des juges, etc. En République démocratique du Congo, par exemple, le Japon travaille, entre autres, avec la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo en vue de former plus de 20 000 policiers en service actif dans la Police nationale congolaise.

Nous sommes prêts à continuer de jouer notre rôle.

## Annexe XVI

### **Déclaration de la Mission permanente de la Jordanie auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'aimerais d'abord féliciter l'Irlande de son accession à la présidence du Conseil pour le mois de septembre. Je souhaite également la remercier sincèrement d'avoir organisé ce débat si opportun. Le maintien de la paix et la consolidation de la paix ont suscité un intérêt considérable, car nous avons pris conscience d'un fait : la prévention des conflits est beaucoup plus rentable que leur gestion.

Ces dernières années, un nombre significatif de policiers et de militaires jordaniens ont participé aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies, preuve de l'engagement mondial du Royaume en faveur de la paix. Nous avons également apporté notre soutien aux initiatives de réforme des opérations de maintien de la paix au sein de l'ONU afin d'en améliorer la performance et la sécurité.

La Jordanie était l'un des premiers pays à adopter l'Action pour le maintien de la paix, et nous saluons l'Action pour le maintien de la paix Plus, qu'a présentée le Secrétaire général. Nous espérons que l'ensemble des priorités stratégiques définies dans cette dernière initiative permettra d'accélérer, dans les années à venir, la réalisation des huit engagements prévus.

La consolidation de la paix est un processus intrinsèquement politique destiné à prévenir le déclenchement, l'intensification, la poursuite ou la récurrence de conflits, et elle recouvre un vaste éventail de programmes et de mécanismes de nature politique et touchant au développement et aux droits de l'homme. Dans ce contexte, nous saluons le rôle joué par la Commission de consolidation de la paix, qui a commencé à appliquer cette approche systémique à ses formations par pays.

La Jordanie réaffirme qu'il faut que les activités de consolidation de la paix soient dirigées par les pays concernés, sachant que la responsabilité de pérenniser la paix incombe aussi bien au gouvernement qu'aux autres parties prenantes nationales. À cet égard, elle souligne que ces activités doivent être ouvertes à tous, de façon que les besoins de l'ensemble des groupes de la société soient pris en compte. Elle réaffirme également que c'est en premier lieu aux autorités et aux gouvernements nationaux qu'incombe la responsabilité de discerner les priorités relatives à la pérennisation de la paix, ainsi que de diriger et d'orienter les stratégies et activités y afférentes.

Nous reconnaissons le rôle essentiel que jouent des organisations régionales telles que la Ligue des États arabes et l'Union africaine dans la consolidation et la pérennisation de la paix.

Il est nécessaire, à toutes les étapes du processus de consolidation de la paix, de s'attaquer aux causes profondes des conflits, de veiller à la réconciliation nationale et d'avancer sur la voie du relèvement, de la reconstruction et du développement. Nous soulignons l'importance du développement socioéconomique pour la pérennisation de la paix grâce à des mesures telles que le renforcement des infrastructures transnationales et transrégionales, l'industrialisation, la création d'emplois, la modernisation de l'agriculture et la promotion de l'esprit d'entreprise. Dans ce contexte, il faut comprendre que, même si la gestion des conflits est essentielle pour instaurer et préserver la confiance entre les parties à un conflit, il est tout aussi important de ne pas s'enfermer dans le cycle de la gestion des conflits, car cela peut déboucher sur de la frustration. Pour cette raison, nous devons nous efforcer de trouver des solutions durables aux conflits.

En conclusion, j'aimerais rappeler qu'il faut encourager les principaux acteurs du processus de consolidation de la paix à prendre les mesures nécessaires pour que les femmes y participent sur un pied d'égalité. Par ailleurs, l'on s'accorde de plus en plus à penser que les jeunes jouent un rôle essentiel dans le domaine de la paix et de la sécurité. Il est encourageant de constater que, dans de nombreux cas, les gouvernements, les entités des Nations Unies, la société civile et d'autres acteurs redoublent d'efforts pour mettre en œuvre la résolution [2250 \(2015\)](#). Des défis fondamentaux subsistent toutefois : les obstacles structurels qui limitent la participation des jeunes et leur capacité de peser sur les décisions, et l'insuffisance des investissements en faveur de leur inclusion et de leur autonomie.

## Annexe XVII

### **Déclaration de la Représentante permanente du Liban auprès de l'Organisation des Nations Unies, M<sup>me</sup> Amal Mudallali**

Le Liban félicite l'Irlande de son accession à la présidence du Conseil en ce mois et la remercie d'avoir prévu un programme de travail varié et important en organisant, notamment, ce débat essentiel sur le maintien de la paix, dont elle est un ardent défenseur. Nous remercions également l'Inde pour sa présidence productive du mois d'août.

Les opérations de maintien de la paix sont un élément essentiel des initiatives internationales pour atténuer les crises régionales et pour préserver la paix et éviter une reprise du conflit en apaisant les tensions. Elles sont également un élément important de la prévention, en évitant que les conflits n'éclatent et en préparant la consolidation et la pérennisation de la paix.

La pérennisation de la paix est certes importante, mais le rôle des opérations de maintien de la paix dans la prévention des conflits et de la violence ainsi que dans la transition vers un environnement pacifique et durable l'est tout autant. Elles doivent, en effet, rendre possible leur réduction tout en préservant l'environnement pacifique sur le long terme. Une transition réussie peut, en effet, permettre d'éviter une reprise du conflit, entretenir les progrès accomplis dans la résolution et la gestion des conflits, et ouvrir la voie à une paix durable.

À ce propos, le Liban, en sa qualité d'hôte d'une des plus anciennes opérations de maintien de la paix, aimerait attirer l'attention sur l'importance que revêtent les priorités de la réforme du maintien de la paix figurant dans l'Action pour le maintien de la paix Plus du Secrétaire général. Parmi ces priorités, on trouve une action cohérente au service d'une stratégie politique globale, la sûreté et la sécurité des Casques bleus, et l'intégration d'une perspective de genre aux activités de maintien de la paix, mesures qui sont toutes essentielles à la réussite des transitions.

Nous souhaitons souligner un autre élément crucial pour réussir les transitions et renforcer la sécurité des pays hôtes et des Casques bleus. La coopération et la coordination étroites avec les forces armées du pays hôte qui travaillent aux côtés des Casques bleus sont indispensables pour obtenir des transitions plus ordonnées et durables.

La coordination de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) avec l'Armée libanaise en constitue un bon exemple : cela rendra la transition, quand il est temps, plus aisée et plus efficace. Nous encourageons les opérations de maintien de la paix à s'investir davantage dans la coordination, les programmes de coopération et la communication avec les pays hôtes ainsi que leurs forces armées et leurs populations si elles souhaitent également réussir leur transition. Par ailleurs, il est nécessaire de tirer les leçons des transitions précédentes.

C'est en effet essentiel pour garantir la réussite des réductions et des sorties prévues dans les années à venir pour les longues missions de maintien de la paix des Nations Unies.

Il est important, en outre, de reconnaître la nécessité de doter suffisamment les composantes Consolidation de la paix des opérations de maintien de la paix des Nations Unies, y compris pendant les phases de transition et de réduction des effectifs. Il faut mettre en avant la nécessité d'intégrer les solutions politiques aux processus de transition et ne pas oublier que les mandats de maintien de la paix doivent avoir des buts et objectifs bien définis. Par ailleurs, on ne saurait trop encourager la coopération et le partenariat entre les pays hôtes, les divers organismes des Nations

Unies, les pays fournisseurs de contingents et de personnel de police, les organisations régionales et les autres participants.

Même si la responsabilité de recenser, de déterminer et de cibler les priorités, les stratégies et les activités axées sur la pérennisation de la paix revient, en premier lieu, aux autorités et aux gouvernements nationaux, garantir la participation pleine et effective de tous les segments de la société est d'une importance capitale pour faire avancer les processus et les objectifs nationaux de consolidation de la paix, afin que les besoins de tous les groupes de la société soient pris en compte.

En tant que membre de la Commission de consolidation de la paix, le Liban a toujours encouragé la lutte contre les causes profondes d'un conflit, la mise en œuvre des objectifs de développement durable, la promotion des droits de l'homme et l'amélioration de l'inclusion. Le Liban soutient la Commission dans ses efforts redoublés pour promouvoir le programme pour les femmes et la paix et la sécurité, conformément à la stratégie sur la parité des sexes de la Commission. Les femmes peuvent jouer un rôle important pour favoriser et défendre la consolidation et la pérennisation de la paix et, de ce fait, elles ne devraient pas être exclues du processus de transition.

Par ailleurs, le Liban continue de soutenir le programme relatif aux jeunes et à la paix et à la sécurité ainsi que l'appel de la Commission de consolidation de la paix à mieux associer les représentants de la jeunesse aux coalitions et aux partenariats visant à soutenir les initiatives et les processus de consolidation de la paix. Selon nous, il importe également, si l'on veut promouvoir la paix et la sécurité, de lutter contre le changement climatique et de protéger l'environnement. Le Liban, qui a fait l'expérience des horreurs de la guerre, connaît la valeur de la paix et sait qu'une approche intégrée est nécessaire pour parvenir à une paix durable.

J'en profite pour exprimer la gratitude du Liban à tous les pays qui fournissent des contingents à la FINUL pour leur contribution à la stabilité de mon pays. Je souhaite également remercier tous les membres du Conseil de sécurité pour leur soutien à la FINUL et pour les mesures exceptionnelles qu'ils ont prises afin de prêter assistance au Liban dans la situation difficile et sans précédent où il se trouve. Sachez que nous apprécions tous les efforts consentis par les amis du Liban au sein de ce Conseil pour l'aider à préserver sa sécurité et sa stabilité.

Dans la résolution [2539 \(2020\)](#), le Conseil a autorisé la FINUL à prendre des mesures spéciales pour aider les autorités libanaises à faire face aux destructions causées par les explosions survenues dans le port de Beyrouth, le 4 août 2020. Cette intention louable et appréciée a été confirmée par la résolution [2591 \(2021\)](#), adoptée le mois dernier, où le Conseil a autorisé la FINUL à prendre des mesures temporaires spéciales pour soutenir et aider l'Armée libanaise en lui fournissant du matériel non létal et un soutien logistique supplémentaires, du fait de la crise économique qui afflige le Liban.

Le Liban est extrêmement reconnaissant à la direction et au personnel de la FINUL de leur dévouement sans faille, et il se félicite de la coopération solide et continue qui existe entre celle-ci et les autorités libanaises. Le Liban réaffirme sa ferme volonté d'appliquer la résolution [1701 \(2006\)](#) du Conseil de sécurité dans son intégralité et de garantir la sûreté et la sécurité du personnel de la FINUL.

## Annexe XVIII

### **Déclaration du Représentant permanent du Liechtenstein auprès de l'Organisation des Nations Unies, M. Christian Wenaweser**

Je remercie la Présidente de nous donner l'occasion de débattre de cette importante question. Dans cette brève déclaration, le Liechtenstein souhaite souligner le rôle que peut jouer le Conseil, aux côtés d'autres partenaires, pour favoriser des transitions durables. Fondamentalement, le Conseil devrait considérer les transitions non comme une échéance, ou un ensemble d'échéances, au-delà desquelles il faut quitter le pays, mais comme l'une des phases du cycle de vie normal de toute opération. Le processus de transition devrait, en effet, participer à l'instauration d'une paix durable, notamment par la réalisation de l'objectif de développement durable 16 « Paix, justice et institutions efficaces ». C'est pourquoi un grand nombre des décisions les plus importantes pour les transitions doivent être prises bien à l'avance, une paix durable et viable ne pouvant être instaurée que grâce à une planification avisée à long terme. Pour ce faire, le Liechtenstein recommande d'adopter une approche « multipartite » ou « mobilisant l'ensemble de la société » en complément d'une collaboration étroite avec le gouvernement national et d'une participation significative de la société civile et des groupes sous-représentés, soit, selon le cas, les minorités, les femmes, les jeunes et les peuples autochtones. Il est ainsi possible d'élaborer des processus de transition qui tiennent compte des vrais problèmes et pressions sur le terrain et dont les résultats sont plus durables, au lieu de se reposer sur des plans théoriques élaborés dans des documents de l'ONU.

Une décision essentielle que le Conseil de sécurité peut prendre à l'avance afin de jeter les fondations d'une paix durable consiste à inclure systématiquement de claires composantes Droits de l'homme et État de droit dans les opérations de paix. Les situations de conflits armés empêchent souvent la jouissance des droits de l'homme et, à l'inverse, la violation de ces droits peut également déclencher des conflits ou exacerber les tensions existantes. En veillant à la protection des droits de l'homme, et en renforçant ou créant des moyens juridiques pour établir les responsabilités et rendre justice en cas de telles violations, les composantes Droits de l'homme et État de droit mettent en place des conditions propices à une paix durable même après la fin d'une opération de maintien de la paix, ce qui facilite la transition qui s'ensuit. En l'état actuel des choses, il y a lieu de s'inquiéter de la grande disparité des mandats entre les différentes opérations de soutien à la paix. Afin de lutter plus efficacement contre les violations des droits de l'homme dans le cadre de son mandat de paix et de sécurité, le Conseil de sécurité doit mieux coordonner son action avec le dispositif des Nations Unies pour les droits de l'homme, en particulier le Conseil des droits de l'homme, les titulaires de mandat au titre d'une procédure spéciale et le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme.

Le Conseil devrait également renforcer sa coopération avec la Commission de consolidation de la paix, qui est l'organisme spécialement conçu pour se pencher sur les dynamiques de l'après-conflit. Le Conseil de sécurité pourrait contribuer de manière constructive aux travaux de la Commission en aidant à réévaluer les critères qui définissent les formations et examiner comment leur définition peut être utile dans le processus de transition. Il est possible d'envisager des réunions plus régulières ou plus officielles entre les présidents et présidentes de la formation à la Commission et les membres du Conseil pour discuter des situations des pays où cela est nécessaire, en s'appuyant sur les précédents dialogues interactifs informels annuels. Le Conseil aurait également intérêt, afin de mettre l'accent, comme il se doit, sur l'état de droit, à introduire un volet « Justice et responsabilité » explicite dans le travail de la

Commission. C'est une mesure également nécessaire pour respecter les paramètres pour parvenir à une paix durable énoncés dans le Programme 2030, en particulier ceux visés par l'objectif de développement durable 16. La réalisation de cet objectif est cruciale tant pour le mandat du Conseil que pour celui de la Commission, en particulier en situation de transition, quand le respect de la paix et de la justice est central.

**Annexe XIX****Déclaration du Représentant permanent de la Malaisie  
auprès de l'Organisation des Nations Unies, M. Syed Mohamad  
Hasrin Aidid**

La Malaisie est reconnaissante de l'organisation du présent débat public, qui permet aux États non membres du Conseil, en particulier les pays fournisseurs de contingents, de discuter des façons de parvenir à des processus de transition viables et durables menés dans le cadre de missions de maintien de la paix.

La Malaisie croit fermement que nous devons continuer à améliorer la transition entre le maintien de la paix et le processus de consolidation de la paix de façon que celle-ci puisse être planifiée et gérée d'une façon proactive, intégrée et tournée vers l'avenir. Selon la Malaisie, une paix durable n'est envisageable que si la planification de la transition intègre le caractère unique du pays hôte concerné. Il est important de tenir compte des avis et des attentes de la population locale. Pour cette raison, il est essentiel d'engager un dialogue sérieux avec les parties prenantes nationales concernées, dans le cadre d'un processus de transition inclusif et voulu par le pays. Ce dialogue peut s'appuyer sur les liens qui ont été tissés pendant la phase de maintien de la paix, notamment avec la société civile, les femmes, les jeunes et les minorités.

De plus, nous estimons que le processus de transition doit intégrer pleinement les besoins du pays hôte en matière de renforcement des capacités de ses institutions nationales. Nous appuyons pleinement les stratégies visant à instaurer une gouvernance efficace, qui doit être mise en place et servir à gouverner la nation en situation de post-conflit. Nous appelons la communauté internationale, dont les pays voisins et les organisations régionales, à soutenir fermement le pays hôte dans son entreprise de renforcement des capacités afin de parvenir à une paix durable dans un esprit de partenariat efficace au niveau national et à l'échelle du système.

La Malaisie considère également que les missions de maintien de la paix et les parties prenantes doivent établir un dialogue permanent afin de déterminer les meilleurs moyens de faciliter la réalisation du mandat et d'éviter la reprise du conflit. Toute action visant à pérenniser la paix devrait également comprendre les trois piliers de la stratégie d'engagement des Nations Unies à tous les stades du conflit, et dans toutes ses dimensions. Il est également crucial d'intégrer à cette stratégie un meilleur contact sur le terrain et une coordination avec l'ensemble de la famille des Nations Unies, y compris l'équipe de pays des Nations Unies. Ce contact et cette coordination doivent être renforcés à mesure que l'on progresse vers la paix et que de nouvelles possibilités de développement se présentent dans le pays hôte, y compris par la promotion du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Enfin, la Malaisie souhaite souligner l'importance d'une coopération étroite entre le Conseil de sécurité et la Commission de consolidation de la paix au moment de prévoir la transition. Le Conseil devrait bénéficier des éclairages précieux des membres de la Commission, qui comprennent également des membres de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social, et profiter des interactions de ce dernier avec les organisations financières internationales.

Pour conclure, la Malaisie, en tant que pays fournisseur de contingents, rappelle qu'elle est prête à travailler avec les parties prenantes et les partenaires concernés afin d'améliorer encore la façon dont nous définissons les mandats des processus de transition menés dans le cadre de missions de maintien de la paix et dont nous gérons ces processus.

## Annexe XX

### **Déclaration de la Mission permanente de Malte auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Malte remercie l'Irlande d'avoir organisé, à l'occasion de sa présidence, ce débat public de haut niveau sur une priorité majeure : une réponse plus cohérente et plus efficace face à l'évolution des besoins sur le terrain durant une transition. Nous remercions également le Secrétaire général de son exposé détaillé ainsi que M<sup>me</sup> Ellen Johnson Sirleaf, ancienne Présidente du Libéria, d'avoir partagé avec nous l'expérience de son pays et ses précieuses observations.

Malte attire l'attention sur les multiples facettes des opérations de maintien de la paix et le rôle qu'elles jouent dans la pérennisation de la paix et pour préparer la voie à la consolidation de la paix en vue d'instaurer une paix durable et pérenne. Il faut faire tout ce qui est en notre pouvoir pour nous assurer que les transitions s'effectuent de manière ordonnée afin que les progrès durement acquis ne soient pas annulés à ce moment critique.

Le Conseil de sécurité joue un rôle essentiel dans la consolidation efficace de la paix, notamment grâce aux opérations de maintien de la paix. Les transitions ainsi que les processus qui permettent de les réaliser sont également essentiels à cet égard. Comme le montre également la déclaration de son président ([S/PRST/2017/27](#)), le Conseil de sécurité est chargé d'assurer la préparation du système des Nations Unies aux transitions, en fonction de la situation sur le terrain, et de prévoir également un processus de transition qui a la pleine adhésion du pays. En outre, le Conseil joue un rôle essentiel en fournissant les orientations nécessaires pour adapter les opérations de l'ONU au plus large contexte politique et socioéconomique sur le terrain et se préparer aux difficultés qui peuvent surgir au cours des transitions.

Vu la façon dont les mandats de maintien de la paix ont évolué, il convient de les élaborer en tenant compte du besoin de flexibilité imposé par le caractère changeant des situations de sécurité. Les mandats doivent également prévoir la mise à disposition des ressources et des capacités suffisantes pour assurer le bon déroulement des activités de maintien et de consolidation de la paix. Afin de mettre en place les conditions propices à une paix durable, il faut procéder à une planification soignée et définir, dès le départ, des objectifs précis. Il faut également s'assurer une collaboration et une appropriation du pays hôte propices à une transition durable. Des mandats précis de maintien de la paix, une prise en compte précoce des capacités nationales et une approche intégrée des Nations Unies restent des éléments essentiels.

Par ailleurs, Malte réaffirme que la protection des civils devrait rester une priorité universelle et être intégrée à chaque étape de la planification et de la mise en œuvre des transitions. Les processus de transition ne doivent en aucun cas exposer la population à des risques supplémentaires, et toutes les mesures doivent être prises pour éviter cette situation et garantir les droits de l'homme. Nous insistons également sur le fait que les femmes, ainsi que les jeunes et la société civile, doivent participer de manière pleine, égale et véritable à ces transitions.

Un certain nombre de missions arrivent à leur terme et la situation politique est en pleine évolution, il y a donc fort à parier que les transitions resteront une priorité pour le Conseil. Nous devons tirer les leçons de ces expériences en envisageant, par exemple, d'adopter une large approche intégrée de l'ONU et en tenant compte de toutes les dimensions du maintien de la paix et de la consolidation de la paix au moment de définir les mandats. Seul un engagement durable de l'ONU peut garantir que la longue mission nécessaire à une consolidation de la paix efficace puisse être menée à bien et que ses résultats soient durables.

## Annexe XXI

### **Déclaration de la Mission permanente du Maroc auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Je souhaite féliciter chaleureusement l'Irlande d'assumer la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de septembre et lui exprimer notre sincère gratitude pour l'organisation de ce débat sur les processus de transition menés dans le cadre de missions de maintien de la paix.

Ces dernières années, l'intérêt constant suscité par cette question de la part de l'ensemble du système des Nations Unies et les travaux qu'elle a entraînés ont permis de repenser dans leurs grandes lignes les processus de transition menés dans le cadre de missions de maintien de la paix, avec des résultats encourageants en ce qui concerne leur efficacité.

Afin de mieux préparer la prochaine série de transitions, il est essentiel de continuer à débattre du sujet, notamment en tirant les leçons nécessaires des expériences passées et en définissant les bonnes pratiques dans ce domaine.

Il est essentiel de trouver une vision commune entre le pays hôte et les acteurs du système des Nations Unies, car cela permet d'établir le rôle et la contribution de chaque partie prenante dans le processus afin de réaliser les objectifs prévus que les parties ont définis.

Le Conseil de sécurité joue un rôle central, stratégique et politique à cet égard parce qu'il lui incombe d'entamer le processus de transition et de le surveiller. À ce propos, afin que les transitions puissent plus efficacement renforcer les acquis du maintien de la paix, le Conseil de sécurité devrait :

- Fonder les stratégies de sortie sur des indicateurs précisément définis et quantifiables correspondant aux besoins, aux priorités et au contexte du pays hôte. En élaborant des mesures objectives et axées sur les résultats qui sont adaptées aux conditions du pays, il est non seulement possible de faciliter la prise de décisions en matière de réduction, mais aussi de disposer d'orientations précises pour faciliter le dialogue politique national et faire accepter les transformations opérationnelles ;
- Insister de manière égale sur la transition civile et sur la transition en matière de sécurité, et attribuer les responsabilités de façon à garantir des progrès dans les deux domaines. Les transitions sont généralement plus axées sur les réformes en matière de sécurité, mais il est tout aussi important de créer les conditions d'une reprise socioéconomique ; et
- Entretenir la dynamique, la visibilité et l'engagement politique de haut niveau en renforçant la coordination avec les autres acteurs de l'ONU, en particulier la Commission de consolidation de la paix. L'apport de la Commission ne réside pas seulement dans la publication de ses analyses sur les formations par pays, mais aussi dans son important travail de soutien à la transition politique et dans sa contribution au financement du processus de transition par la mobilisation des ressources nécessaires au fonctionnement des programmes de consolidation de la paix, principalement grâce au Fonds pour la consolidation de la paix.

Instaurer une paix durable demande une approche globale comprenant des programmes politiques, humanitaires et relatifs aux droits de l'homme afin de favoriser le développement durable, d'éradiquer la pauvreté et de promouvoir l'état de droit.

La transition, qui constitue une étape cruciale dans le processus de paix, nécessite une planification adéquate et de solides partenariats avec les acteurs concernés aux niveaux national, régional et international, dont les institutions financières internationales comme la Banque mondiale et les institutions bilatérales de développement qui sont chargées de la relance économique.

Il convient de considérer une transition moins comme un simple transfert de mandats que comme une solution globale, intégrée et collaborative à long terme aux conditions spécifiques de chaque pays, qui nécessite un soutien et une coordination continus, en particulier dans les situations instables et incertaines.

## Annexe XXII

### **Déclaration du Représentant permanent du Népal auprès de l'Organisation des Nations Unies, M. Amrit Bahadur Rai**

Pour commencer, permettez-moi de remercier sincèrement l'Irlande d'avoir organisé, au moment où elle assure la présidence du Conseil de sécurité, ce débat public sur l'importante question des transitions dans le contexte des opérations de maintien de la paix des Nations Unies.

J'aimerais également féliciter les intervenantes et intervenants, en particulier le Secrétaire général, l'ancienne Présidente du Libéria et les représentants de la société civile, de leurs exposés instructifs.

Les opérations de maintien de la paix, y compris les missions politiques spéciales, restent l'un des outils les plus précieux à la disposition de l'ONU pour la promotion et le maintien de la paix et de la sécurité dans le monde. Cependant, le maintien de la paix est une initiative temporaire et la transition est inévitable. En effet, la mission de maintien de la paix n'est qu'une étape dans le processus de transition du conflit à la paix. Par conséquent, elle ne devrait pas se contenter de maintenir la paix, mais viser également à consolider la paix pour qu'elle devienne pérenne.

Toute opération de maintien de la paix doit commencer en envisageant l'issue de la transition. Nous disposons de nombreux exemples de transitions réussies et de transitions ratées. Nous devons tirer les leçons des échecs et bâtir sur les réussites. Les opérations de maintien de la paix doivent intégrer les composantes de la consolidation de la paix dès le départ, et la transition doit s'effectuer en douceur et de manière progressive pour être durable et éviter une reprise du conflit.

Ces opérations devraient comprendre, dès le début, des éléments de transformation socioéconomique. À cet égard, le concept d'approche à l'échelle du système des Nations Unies et un renforcement constant des institutions sont essentiels. De nombreuses stratégies bien conçues ont, malgré leurs bonnes intentions, été victimes de la crise budgétaire : les motifs politiques ont relégué au second plan des processus soigneusement pesés. Les membres du Conseil doivent être unanimes en prenant la décision de préserver des années de travail acharné et de sacrifices. L'unité du Conseil, accompagnée d'un engagement financier approprié, est une condition préalable au succès des missions de paix. Il convient de mener les processus de transition des missions de l'ONU d'une façon intégrée, cohérente et durable en mettant, de manière égale, l'accent sur les trois piliers, Paix et sécurité, Développement durable et Droits de l'homme.

L'un des moyens pour réussir une transition est d'impliquer le gouvernement hôte aux niveaux opérationnel et stratégique, et d'engager, dès le départ, le dialogue avec la population au niveau tactique. Ces mesures ne facilitent pas seulement l'acceptation de la transition par le pays hôte, mais aussi la résolution des conflits et le renforcement d'institutions.

La planification et la gestion de la mission, au moment de la transition, devraient prendre en compte le niveau d'engagement politique, l'évaluation des risques des facteurs de conflit et la disponibilité des ressources pour soutenir les autorités nationales dans la mise en œuvre des politiques qui bénéficient de l'adhésion du pays. Il faut faire précéder la réduction ou le retrait d'une opération de paix du renforcement du gouvernement national, qui peut alors appliquer ses propres politiques et programmes de manière participative, inclusive et transparente. Une transition sans

accroc vers une paix durable après un conflit devrait prendre en compte les considérations qui suivent.

D'abord, le gouvernement national est le principal acteur de la consolidation et de la pérennisation de la paix. Les dirigeants du pays devraient non seulement être acceptés par la population, mais aussi capables de répondre aux griefs de l'après-conflit et de mettre en œuvre la réconciliation et la reconstruction de la société. Pour cette raison, il est essentiel de renforcer leurs capacités. Par ailleurs, la communauté internationale, y compris l'ONU et les partenaires de développement, devrait soutenir les politiques, les programmes et les conditions particulières des gouvernements nationaux. Il faut bien comprendre que l'échec d'un gouvernement national entraîne la destruction des progrès stratégiques réalisés au cours de la longue période de soutien international que constituent les opérations de soutien à la paix.

Ensuite, pour continuer de profiter de l'adhésion du pays, il est nécessaire que le gouvernement national reconstruise la nation de façon inclusive, transparente et participative. Les femmes, les enfants, les jeunes ainsi que les minorités ethniques, religieuses et linguistiques devraient tous être invités à participer à la gouvernance nationale. Le désarmement, la démobilisation et la réintégration dans la société des anciens adversaires, ainsi que la réconciliation, sont une priorité. Le partenariat entre les gouvernements nationaux, les organisations régionales et l'ONU devrait continuer. Le rôle des facteurs de changement positif, tels que les enseignants, la société civile, les médias, les jeunes ainsi que les défenseurs des droits de l'homme et les travailleurs sociaux, est primordial. De même, des élections régulières, une justice transitionnelle et pénale, et l'état de droit sont essentiels si le gouvernement veut pouvoir lutter contre les causes profondes du conflit.

Enfin, nous avons besoin d'un financement approprié, prévisible et stable pour le maintien de la paix, y compris les processus de transition. La pauvreté, l'exclusion, les inégalités, l'injustice et la violation des droits de l'homme ont souvent été pointées du doigt comme les responsables des conflits. Il faut trouver une solution à ces problèmes si l'on veut que la paix perdure dans un pays. Ce n'est pas une tâche facile. Les fonds consacrés au maintien de la paix sont sans doute insuffisants pour satisfaire les différents besoins des pays. Par conséquent, le soutien des donateurs, des institutions financières internationales, des organisations régionales et des associations de professionnels est souhaité. Une attention continue de la communauté et des organisations internationales est nécessaire pour qu'un pays parvienne à instaurer la paix.

Le Népal félicite la Commission de consolidation de la paix pour le rôle qu'elle joue en favorisant les synergies entre les organisations internationales et régionales, les organismes des Nations Unies et les gouvernements nationaux afin de mettre en place une paix pérenne.

En conclusion, la transition des missions est le résultat de nos longues et constantes opérations de paix dans les zones touchées par un conflit. Nous devons renforcer notre collaboration pour encourager l'adhésion des pays en promouvant des gouvernements inclusifs et participatifs afin de prévenir les conflits et de garantir une paix durable.

## Annexe XXIII

### **Déclaration de la Mission permanente du Pakistan auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Je saisis cette occasion pour féliciter l'Irlande de son accession à la présidence du Conseil de sécurité. J'aimerais également saluer sa décision de mettre la question « Opérations de maintien de la paix des Nations Unies : processus de transition » à l'ordre du jour du présent débat de haut niveau. Ce débat revêt une importance particulière pour ma délégation. En effet, le Pakistan fournit depuis longtemps des contingents aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies et est membre fondateur de la Commission de consolidation de la paix.

La gestion des processus de transition menés dans le cadre de missions de maintien de la paix est un élément essentiel pour assurer la réussite d'une architecture de paix et de sécurité moderne. Une transition en douceur, par exemple, entre une mission de maintien de la paix et une équipe de pays des Nations Unies dépend de la capacité du système des Nations Unies, y compris ses entités et organismes majeurs aux sièges, à répondre au caractère sans cesse changeant des menaces sur le terrain. Cette réponse doit, en effet, pouvoir intégrer, de manière précoce dans le cycle d'une mission de maintien de la paix, des initiatives de consolidation de la paix adaptées au contexte. Mettre en œuvre, dès le départ, une diplomatie préventive et des activités de consolidation de la paix parfaitement adaptées permet d'atténuer les risques de déclenchement, de poursuite ou de reprise d'un conflit. Comme l'a très bien dit le Secrétaire général des Nations Unies : « Plutôt que de répondre aux crises, nous devons investir davantage dans la prévention. » Pour toutes ces raisons, le Pakistan a proposé d'attribuer un certain pourcentage du budget consacré au maintien de la paix aux activités de consolidation de la paix, en particulier pendant la phase de réduction d'une mission de maintien de la paix.

Le rôle du Conseil de sécurité, qui a le pouvoir de définir les mandats de maintien de la paix, est primordial dans l'élaboration d'un solide cadre de transition, fondé sur une analyse cohérente et complète des causes profondes du conflit. À cet égard, le Pakistan souhaiterait souligner les points suivants :

- Premièrement, il convient de dialoguer, dès le départ, avec les autorités hôtes lorsqu'il s'agit d'élaborer des stratégies de transition dans un contexte difficile. L'appropriation par le pays doit occuper une place centrale dans la transition tout au long du processus de paix, depuis le déploiement d'une mission politique ou de maintien de la paix jusqu'à son retrait ou sa reconfiguration. Il est impossible d'imposer de l'extérieur une paix durable dans un pays touché par un conflit, elle doit procéder du pays lui-même. Le soutien international, y compris l'aide au renforcement des capacités, devrait simplement venir compléter les priorités de consolidation de la paix définies au niveau national.
- Deuxièmement, les pays en convalescence après un conflit peuvent avoir besoin d'aide pour favoriser la réconciliation entre les communautés, ainsi qu'en matière de programmes de désarmement, de démobilisation et de réintégration, et de développement durable. Les entités des Nations Unies, dont les opérations de paix, les missions politiques et les équipes de pays, devraient pourvoir à ces besoins en aidant les autorités nationales à répartir les dividendes de la paix également entre les divers segments de la société. Créer des possibilités socioéconomiques et garantir une distribution égale des ressources constituent de fortes motivations pour inciter les groupes dissidents à embrasser la paix et à renoncer à la violence. Un processus de paix inclusif est propice à l'harmonie et peut favoriser une transition sans accroc au moment de la reconfiguration ou du retrait des missions.

- Troisièmement, la restauration et la remise en état des infrastructures essentielles devraient être la priorité d'une transition d'un conflit vers la paix. Ce sont des mesures essentielles pour assurer la reprise socioéconomique du pays et réaliser les objectifs du Programme 2030. Pour ce faire, il faut néanmoins disposer d'un meilleur financement des infrastructures ainsi que d'une stratégie d'investissement bien pensée. Les pays en développement éprouvent souvent de grandes difficultés à préparer des projets commercialement viables. L'ONU a un rôle crucial à jouer à cet égard. Le Pakistan a proposé la création à l'ONU d'un mécanisme d'investissement dans les infrastructures, sous la forme d'un partenariat public-privé dont l'objectif serait double : d'un côté, prêter assistance pour mener des études de préfaisabilité et de faisabilité des projets et, de l'autre, augmenter les investissements dans les pays à risque élevé qui sortent tout juste d'un conflit.
- Quatrièmement, le Conseil de sécurité pourrait envisager de participer davantage au travail de la Commission de consolidation de la paix, en particulier avant et pendant la phase de réduction ou de reconfiguration de la mission. Une collaboration plus active entre les deux entités serait également bienvenue avant les visites des membres du Conseil dans les pays touchés par un conflit. La Commission, qui s'appuie sur les avis de ses différents membres, dont les pays hôtes, les pays fournisseurs de contingents, les donateurs et les formations par pays, est la mieux placée pour fournir des « avis éclairés » au Conseil. Heureusement, la résolution [2558 \(2020\)](#) du Conseil de sécurité reconnaît ce potentiel et souligne qu'il est essentiel de renforcer les fonctions de conseil et de liaison de la Commission. Il faut maintenant traduire cet appel dans la réalité et profiter du fait que la Commission complète le travail du Conseil pour mettre en avant des initiatives de consolidation de la paix cohérentes sur l'ensemble du système.
- Enfin, cinquièmement, nous considérons que les partenariats régionaux sont un moyen utile de promouvoir les priorités de consolidation de la paix pendant et après les transitions. Les entités régionales disposent de l'influence nécessaire pour faire accepter les normes de consolidation de la paix, y compris celles relatives à la protection des civils, et peuvent aider à les traduire dans les politiques nationales grâce aux bons offices, à des activités de promotion et à la mise en commun des ressources. Par conséquent, le Pakistan se félicite du rôle de plus en plus important joué par les organisations régionales, en particulier l'Union africaine, dans l'architecture de paix et de sécurité.

Les contingents de maintien de la paix du Pakistan ont joué un rôle crucial dans certaines des transitions les plus réussies en matière de maintien de la paix, comme au Libéria, en Sierra Leone, au Burundi et au Timor-Leste. Nos Casques bleus ont également permis aux autorités hôtes d'organiser des élections pacifiques, de procéder au désarmement des rebelles, de mener des opérations de déminage et de protéger les civils, grâce notamment au renforcement des capacités et à la formation de la police locale et des autres forces de l'ordre. En 2019, le Pakistan a déployé sa première équipe entièrement féminine de mobilisation de la population en République démocratique du Congo. Celle-ci a mené plusieurs initiatives réussies de consolidation de la paix, dont des formations professionnelles pour les étudiants, les enseignants et les femmes, et a organisé des ateliers en psychologie pour la police congolaise. À la suite de la réduction de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour, M<sup>me</sup> Helena Iqbal, officier dans la police pakistanaise, a récemment été nommée cheffe de la police civile de la Mission intégrée des Nations Unies pour l'assistance à la transition au Soudan. Ces deux exemples démontrent la profonde détermination du Pakistan à faire jouer aux femmes un rôle essentiel dans la promotion d'une paix et d'une sécurité durables.

Pour finir, j'aimerais insister sur le fait qu'une transition réussie ouvre la voie à un engagement politique continu du gouvernement hôte avec la communauté internationale. Elle met en place des dispositions permettant aux autorités nationales de bénéficier d'un soutien au renforcement d'institutions et de conseils tenant compte des risques de conflit de la part des équipes de pays des Nations Unies. En bref, la transition dans un pays touché par un conflit devrait permettre de faire un pas en direction de la paix durable, de la stabilité et de la prospérité économique.

## Annexe XXIV

### **Déclaration du Président de la Commission de consolidation de la paix, M. Osama Abdelkhalek**

Pour commencer, je tiens à saluer la décision de l'Irlande d'organiser le présent débat public sur les processus de transition, une des priorités de la Commission de consolidation de la paix, qui a souvent, dans le cadre de ses fonctions de conseil, de liaison et de rapprochement, communiqué ses avis au Conseil de sécurité.

En 2005, l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité ont décidé de créer le dispositif de consolidation de la paix afin de combler ce que le précédent Secrétaire général, Kofi Annan, avait appelé un « trou béant » et de prêter assistance aux pays touchés par un conflit, en particulier ceux qui entamaient un processus de transition entre une forme de présence de l'ONU et une autre. Depuis lors, la Commission a non seulement contribué à la réussite de certaines transitions, comme celles du Libéria et de la Sierra Leone, mais le système des Nations Unies dans son ensemble a également adopté une méthode plus cohérente en reconnaissant l'importance centrale de la consolidation et de la pérennisation de la paix afin de promouvoir une paix viable, un développement durable et le respect des droits de l'homme.

Cela s'est retrouvé tout particulièrement dans les profondes synergies qui ont été établies entre le maintien de la paix et la consolidation de la paix. Les opérations de maintien de la paix jouent un rôle de plus en plus important pour permettre aux pays hôtes d'élaborer des capacités critiques de consolidation de la paix et d'obtenir des résultats en la matière. Par ailleurs, dans ses résolutions jumelles sur la consolidation et la pérennisation de la paix, adoptées en 2016, le Conseil de sécurité s'est félicité « du rôle que jouent les opérations de maintien de la paix dans la mise en œuvre d'une stratégie globale de pérennisation de la paix ».

Le 15 juin 2021, la Commission a convoqué une réunion pour débattre des contributions du maintien de la paix à la consolidation et à la pérennisation de la paix. J'aimerais communiquer aux membres du Conseil de sécurité les principales conclusions, pertinentes pour le présent débat, qui ressortent de cette réunion.

- La cohérence ainsi que les synergies et la coordination stratégiques et opérationnelles sont essentielles, notamment en cette période de pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), qui augmente les risques et les effets des conflits. C'est particulièrement important pendant la réduction d'une mission, quand il faut faire davantage d'efforts pour élaborer une vision commune entre l'ONU, les gouvernements hôtes et toute une série de partenaires, dont la société civile et les organisations de femmes ou de jeunes, afin de combler les lacunes. La Commission de consolidation de la paix et le Fonds pour la consolidation de la paix, qui soutiennent les priorités nationales et encouragent la cohérence entre les partenaires, notamment les acteurs nationaux, régionaux et internationaux, jouent un rôle important dans les phases de transition. Consciente du rôle essentiel que jouent les femmes dans les processus de transition et en application de sa stratégie sur la parité des sexes, la Commission a, d'ailleurs, organisé des débats consacrés à la problématique femmes-hommes dans les transitions.
- Les opérations de maintien de la paix restent un moyen important pour permettre aux pays hôtes de mettre au point des capacités critiques de consolidation de la paix. Elles permettent aux acteurs de la consolidation de la paix de travailler grâce à la sécurité qu'elles procurent, fixent l'attention politique sur les objectifs de consolidation de la paix et mènent des actions de consolidation de la paix qui aident à lutter contre les causes profondes d'un conflit. Le lancement, il y a trois ans, de l'Action pour le maintien de la paix visait notamment à améliorer la

contribution du maintien de la paix à la consolidation et la pérennisation de la paix, et l'influence de l'une sur les autres. L'accent que met l'Action pour le maintien de la paix Plus sur l'étroite collaboration avec les partenaires internationaux constitue un pas dans la bonne direction.

- Des partenariats solides et des mécanismes de financement adaptés sont des facteurs déterminants pour assurer des transitions sans incident et éviter les reprises de conflits. À cet égard, la Commission se félicite des progrès accomplis dans la collaboration entre l'ONU et la Banque mondiale en matière de maintien de la paix et des possibilités qu'elle ouvre, en particulier en ce qui concerne la Stratégie du Groupe de la Banque mondiale en matière de fragilité, de conflit et de violence et la reconstitution des ressources de l'Association internationale de développement en 2020. Elle encourage les deux organisations à poursuivre leur collaboration en matière de programmation commune et d'évaluation de la consolidation de la paix pour favoriser les priorités définies au niveau national en matière de développement et de consolidation de la paix, conformément aux engagements et à la terminologie convenus par les États Membres lors des discussions multilatérales.
- Le financement du maintien de la paix reste une condition fondamentale de la réussite des transitions. La Commission rappelle qu'il faut mobiliser plus de ressources financières en faveur du maintien de la paix, et elle salue la décision des États Membres de convoquer une réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur le financement de la consolidation de la paix lors de la prochaine session.
- Toutes les phases des mandats d'opérations de soutien à la paix devraient comprendre des directives pour encourager des transitions rapides. La Commission, avec son large mandat de consolidation de la paix, est bien placée pour donner des avis au Conseil de sécurité lors des phases d'élaboration, d'examen et de réduction des mandats d'opérations de paix, et la contribution qu'elle a apportée au renouvellement du mandat de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine en constitue un bon exemple. Les dispositions prévues dans la déclaration du Président du Conseil de sécurité ([S/PRST/2017/27](#)) gardent toute leur pertinence, et le Conseil peut s'en inspirer pour toutes les phases d'une mission. À ce propos, les membres de la Commission apprécieraient de recevoir une copie des rapports du Secrétaire général au Conseil de sécurité sur les pays et les régions qui intéressent à la fois le Conseil et la Commission, et ce, suffisamment à l'avance, dans toute la mesure possible, pour pouvoir leur permettre de donner leur avis.

Je souligne à nouveau que la Commission de consolidation de la paix est prête à renforcer son rôle consultatif auprès du Conseil de sécurité sur les questions qui les intéressent tous deux et à fournir des recommandations spécifiques, stratégiques et ciblées, conformément à son mandat en matière de consolidation et de pérennisation de la paix, pour l'élaboration, l'examen, la réduction et la transition des opérations de maintien de la paix.

## Annexe XXV

### **Déclaration de la Mission permanente de la Pologne auprès de l'Organisation des Nations Unies**

La Pologne aimerait remercier l'Irlande d'avoir organisé cet important débat, qui arrive à point nommé. Nous souhaitons également remercier le Secrétaire général de sa déclaration et M<sup>me</sup> Ellen Johnson Sirleaf de ses remarques éclairantes et édifiantes.

Le maintien de la paix est un facteur essentiel de la pérennisation de la paix, dans toutes ses dimensions : de la prévention et de la résolution des conflits au relèvement post-conflit. Par conséquent, tout retrait ou toute réduction d'une opération de maintien de la paix ou d'une mission politique spéciale des Nations Unies fait courir un risque important au processus de paix, tant pour les pays hôtes que pour l'ONU. La Pologne souligne l'importance des processus de transition pour parvenir à la pérennisation de la paix, et soutient pleinement toutes les mesures qui peuvent les rendre plus efficaces et cohérents.

Les soldates et soldats de la paix jouent un rôle central dans la mise en œuvre et la réussite des transitions ainsi que dans la préparation du terrain pour les acteurs de la consolidation de la paix. Selon la résolution de 2020 du Conseil sur l'examen du dispositif de consolidation de la paix, une consolidation de la paix efficace nécessite un engagement du système des Nations Unies tout entier sur l'ensemble des trois piliers et devrait se retrouver dans les diverses initiatives des Nations Unies à toutes les phases du conflit. De même, nous sommes fermement convaincus que les considérations en matière de transition et de consolidation de la paix devraient figurer dans le mandat initial de chaque mission ou opération.

Selon la Pologne, il faut améliorer la planification coordonnée des processus de transition. Il y a encore des progrès à faire pour entamer de façon plus précoce la collaboration entre les missions, les équipes de pays et les autres acteurs de l'ONU présents sur le terrain et la rendre plus efficace. Ce renforcement de la collaboration est particulièrement important lorsqu'il s'agit de la planification, du financement et du soutien opérationnel. Nous devons nous assurer qu'il n'y ait pas de disparités dans les ressources et le calendrier entre les acteurs du maintien de la paix et les autres acteurs de l'ONU afin d'améliorer la cohérence sur le terrain.

La Pologne souligne également qu'il faut fixer des indicateurs clairs et des conditions précises pour le retrait. L'ONU doit définir clairement son engagement dans les diverses phases de la résolution des conflits et du relèvement post-conflit.

Nous estimons que la réussite d'une transition dépend principalement du dialogue constructif de l'ONU avec les pays hôtes et de la coordination avec les partenaires régionaux et internationaux, dont les institutions financières. Il est essentiel que, pendant et après la transition, l'ONU continue d'assumer ses responsabilités en tant que pouvoir de mobilisation pour toutes ces parties prenantes. Afin de pouvoir bénéficier au maximum des effets des activités de pérennisation de la paix, l'ONU doit également travailler en étroite collaboration avec tous les acteurs concernés afin de définir des priorités à moyen terme en matière de consolidation de la paix.

Autre aspect essentiel du processus de transition : l'harmonisation des stratégies de consolidation de la paix avec les stratégies nationales de relèvement et les plans de développement. Il faut accorder plus d'attention à la dimension économique du processus de transition et de la consolidation de la paix ainsi qu'à l'incidence des problèmes économiques sur la pérennisation de la paix. Il est essentiel, à cet égard, d'élaborer des stratégies de financement durables et d'examiner les possibilités

innovantes de financement. En outre, il convient de mettre l'analyse fondée sur l'économie politique plus à l'honneur dans les missions de maintien de la paix.

Pour renforcer efficacement la paix et la sécurité, il faut encourager la mobilisation de la population dès les premières phases de la mise en œuvre du mandat, en particulier lorsqu'il s'agit de planifier la transition. Les missions et les opérations de l'ONU devraient consulter systématiquement la société civile aux niveaux local et national afin de déterminer les priorités de la transition ainsi que les besoins en renforcement des capacités. Il est nécessaire d'être particulièrement attentif à la participation des femmes et des jeunes, et de l'encourager, car ils font souvent partie des mouvements qui réclament le changement, mais sont généralement exclus des processus de paix et de transition.

La Pologne s'inquiète tout particulièrement des processus de transition menés dans un contexte de menaces à la sécurité et de lacunes en matière de protection. La protection des civils reste un domaine privilégié de l'engagement de la Pologne, et nous sommes totalement pour l'intégration des questions liées à la protection dans les processus de transition. Il est impératif que, lorsque les Casques bleus se retirent, l'équipe de pays et les autres organismes des Nations Unies disposent d'analyses politiques et d'évaluations des risques appropriées, en particulier en ce qui concerne la possibilité de violence contre les civils.

Il est manifestement nécessaire d'établir des mécanismes de coordination pour la protection des civils entre les missions de l'ONU, les travailleurs humanitaires, les acteurs du développement et les autorités des pays hôtes. La création d'un cadre commun de protection des civils au cours des transitions pourrait constituer un outil utile à cet égard. La communication stratégique, les projets à effet rapide et le renforcement de l'analyse de la dynamique des conflits au niveau local sont également des outils utiles pour combler les lacunes en matière de protection.

Avant d'entamer la transition, l'approche de la protection des civils doit cesser d'être dominée par les militaires et passer sous la direction des civils. Il faut chercher à mieux comprendre les besoins et les capacités en matière de protection de la population, notamment en consultant diverses composantes de la société civile locale, dont les femmes, les jeunes, les handicapés et les groupes vulnérables.

La Pologne se tient prête à apporter son soutien à toute initiative menée dans le cadre des Nations Unies en vue de renforcer la protection des civils lors des processus de transition de l'ONU. Nous estimons que l'Organisation devrait soutenir le développement des stratégies nationales de protection des civils afin d'atténuer le risque de violence au cours de la transition et par la suite. Nous demandons également au Secrétariat de veiller à la large diffusion des enseignements tirés des transitions passées, en s'attachant particulièrement aux questions relatives à la protection.

Si nous souhaitons que les opérations de maintien de la paix des Nations Unies laissent un héritage de paix, empêchent la reprise des conflits et jettent les bases d'un développement durable, nous devons améliorer les processus de transition. La Pologne enjoint le Conseil de sécurité à travailler à une gestion proactive, intégrée et tournée vers l'avenir des processus de transition, en collaboration avec la Commission de consolidation de la paix et tous les acteurs des Nations Unies concernés sur le terrain.

## Annexe XXVI

### **Déclaration du Représentant permanent du Portugal auprès de l'Organisation des Nations Unies, M. Francisco Duarte Lopes**

Le Portugal remercie l'Irlande d'avoir organisé, en sa qualité de Présidente du Conseil de sécurité, ce débat public opportun.

Pour promouvoir notre programme commun et apporter des réponses efficaces face aux difficultés traditionnelles et futures, nous avons besoin d'une Organisation des Nations Unies du XXI<sup>e</sup> siècle, c'est-à-dire plus efficace, plus souple, plus responsable et plus axée sur les résultats.

Le Portugal appuie sans réserve le programme de réforme de l'Organisation, qui comprend, certes, la réforme du dispositif de paix et de sécurité et le programme Action pour le maintien de la paix, mais aussi la réforme globale de ses trois piliers, qui sont tous essentiels pour réussir les processus de transition menés dans le cadre de missions de maintien de la paix.

Le Portugal reste un fervent partisan des opérations de maintien de la paix des Nations Unies, qui sont véritablement l'un des moyens les plus efficaces dont nous disposons pour maintenir la paix et la sécurité.

Pour que ces opérations puissent aussi favoriser la préservation et la consolidation d'une paix durable, leurs transitions et leurs réductions doivent s'effectuer d'une manière cohérente et efficace. Seule une approche intégrée sur l'ensemble du processus de paix, fondée sur la paix et la sécurité, le développement durable et les droits humains, peut nous permettre de garantir une paix pérenne. Les mandats de maintien de la paix devraient continuer à intégrer dès le départ des activités de consolidation de la paix.

La réforme globale de l'ONU est également essentielle pour assurer des transitions réussies en permettant aux équipes de pays des Nations Unies d'élargir efficacement leur champ d'action, de traiter en priorité les questions de développement et de soutenir les priorités nationales.

La Commission de consolidation de la paix, avec son pouvoir de mobilisation, joue un rôle essentiel tout au long du cycle. Grâce à son rôle de conseil, la Commission peut proposer des possibilités éclairées et réalistes de consolidation de la paix au moment d'élaborer les opérations de maintien de la paix et les mandats des missions politiques. La Commission peut également permettre de mettre en place des synergies et une meilleure coordination non seulement au sein du système des Nations Unies, mais aussi à l'extérieur, avec les représentants de la société civile ainsi qu'avec les organisations de femmes et de jeunes.

La planification de la transition devrait commencer longtemps avant qu'elle soit mise en œuvre. C'est essentiel pour garantir l'appropriation nationale du processus. De plus, les mandats de maintien de la paix devraient être souples afin de pouvoir s'adapter aux évolutions de la situation sur le terrain, qui peut être particulièrement volatile dans certains contextes difficiles. Plus particulièrement, il faut considérer la protection des civils comme une priorité transversale sur tout le cycle du conflit et soutenir les gouvernements hôtes pour qu'ils assument leur responsabilité à cet égard.

La transition ou la réduction d'une opération de maintien de la paix ou d'une mission politique spéciale devrait être le symbole d'un progrès vers l'instauration d'une paix durable et non la conséquence d'une fatigue ou d'un désengagement de la communauté internationale.

**Annexe XXVII****Déclaration du Représentant permanent de la République de Corée auprès de l'Organisation des Nations Unies, M. Cho Hyun**

Ma délégation remercie la Présidente d'avoir organisé aujourd'hui cet opportun débat public au niveau ministériel du Conseil de sécurité sur les processus de transition des opérations de maintien de la paix des Nations Unies. La République de Corée remercie vivement M. António Guterres, Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, et M<sup>me</sup> Ellen Johnson Sirleaf, ancienne Présidente du Libéria, pour leur présence aujourd'hui et leurs exposés éclairants.

Depuis sa mise en place, le maintien de la paix a constitué l'un des instruments les plus efficaces et les plus visibles à la disposition de la communauté internationale pour maintenir et promouvoir la paix et la sécurité internationales. Plus récemment, nous avons souligné qu'il importait de renforcer l'incidence des opérations de maintien de la paix avec le lancement, il y a trois ans, du programme du Secrétaire général intitulé « Action pour le maintien de la paix », et de sa nouvelle phase, « Action pour le maintien de la paix Plus », cette année. On ne soulignera jamais assez combien une transition durable et sans incident est essentielle pour parvenir au but ultime du maintien de la paix, c'est-à-dire une paix pérenne.

À ce propos, ma délégation aimerait souligner trois points afin d'améliorer la durabilité et la réussite des transitions des missions de maintien de la paix.

D'abord, les priorités de la consolidation de la paix devraient être intégrées à tous les niveaux des mandats du maintien de la paix. Le travail essentiel de consolidation de la paix et de lutte contre les causes profondes du conflit devrait commencer avant que les missions de maintien de la paix soient réduites. La consolidation de la paix devrait débiter dès le premier jour d'intervention. Nous devons examiner et envisager la situation recherchée dès les prémices de l'élaboration des mandats des missions.

Ensuite, la Commission de consolidation de la paix peut appuyer le Conseil de sécurité dans la planification d'une transition inclusive et bien coordonnée. Grâce à son rôle de conseil, de liaison et de rapprochement, la Commission peut mobiliser une grande variété de parties prenantes et fournir des avis importants et pratiques au Conseil. De plus, il est possible de systématiser les contributions de la Commission au Conseil en organisant régulièrement des réunions ou en partageant les versions préliminaires des rapports du Secrétaire général. Pour ces raisons, nous demandons que le Conseil fasse davantage appel à la Commission lorsqu'il étudie les transitions des missions.

Enfin, la transition doit être ancrée dans le contexte local pour éviter toute reprise du conflit. Une paix durable ne peut être instaurée qu'avec la participation de la population locale au processus de paix. Dans le cadre de la Mission des Nations Unies au Soudan ou de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban, la Corée a tiré une leçon précieuse : les Casques bleus ont pu établir de fortes relations avec les populations hôtes et inspirer leur confiance grâce à des opérations civilo-militaires régulières. Ces relations étroites avec les populations sur le terrain sont propices aux opérations de maintien de la paix. Plus encore, nous estimons que les pelotons de liaison peuvent et devraient jouer un rôle important pour encourager la participation des groupes marginalisés, en particulier les femmes et les jeunes.

Ma délégation aimerait conclure en rappelant à tous que la prochaine réunion ministérielle sur le maintien de la paix pour 2021, qui aura lieu à Séoul en décembre,

constituera une excellente occasion d'améliorer les opérations de maintien de la paix des Nations Unies en favorisant le partage des bonnes pratiques et les engagements concrets. Nous nous y pencherons longuement sur les questions des transitions du maintien de la paix et de la pérennisation de la paix.

La République de Corée réaffirme sa détermination à travailler avec l'ONU et tous ses États Membres pour protéger les civils et instaurer une paix durable en améliorant les processus de transition menés dans le cadre de missions de maintien de la paix.

## Annexe XXVIII

### **Déclaration du Représentant permanent de la Slovaquie auprès de l'Organisation des Nations Unies, M. Michal Mlynár**

J'aimerais remercier la Présidente d'avoir organisé ce débat opportun, qui est l'occasion de réfléchir à cette importante question. Il est essentiel de rappeler que, dans l'examen du dispositif de consolidation de la paix fait en 2020 par l'Assemblée générale dans sa résolution [75/201](#) et le Conseil de sécurité dans sa résolution [2558 \(2020\)](#), ce dernier a réaffirmé que, pour être efficaces, les activités de consolidation de la paix devaient associer l'ensemble du système des Nations Unies, y compris les opérations de maintien de la paix.

Les opérations de maintien de la paix soutiennent les autres acteurs de la consolidation de la paix et concourent aux solutions politiques qui promeuvent les objectifs de consolidation de la paix. La façon dont une opération de maintien de la paix gère un processus de transition détermine la durabilité de la paix. Une vision commune de la paix entre les acteurs nationaux et le système des Nations Unies ainsi qu'un accord sur les principes fondateurs de l'ONU et son rôle pour traduire cette vision en réalité sont essentiels à une transition réussie. Cette vision commune doit également s'accorder sur ce que doit être le « résultat final » : les conditions qui doivent être remplies afin que la mission puisse partir. Une coopération renforcée de tous les partenaires dans l'élaboration de cette vision peut permettre de définir et de gérer les attentes.

Dans la déclaration faite par son président en 2017, le Conseil de sécurité a reconnu que la manière de mener une transition était fondamentale, et il a souligné l'importance que revêtait, dans les mandats de maintien de la paix, l'existence de buts et d'objectifs clairement définis, orientés selon des critères précis, convenus aux fins de la consolidation et de la pérennisation de la paix. Le Conseil accordait une attention particulière à la façon dont était déterminé le mandat d'une opération de maintien de la paix, notamment son engagement sur des questions importantes pour la transition, telles que la protection des civils, le programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration, et le renforcement des capacités dans les secteurs de la sécurité et de la justice, ainsi qu'à la façon dont elle procédait à la planification intégrée avec les autorités locales et nationales, la population et la société civile. Tous ces éléments ont été reconnus comme essentiels pour préparer la voie à une transition réussie et durable.

Les acteurs locaux et les partenaires internationaux ont-ils pu consolider les progrès réalisés pendant la présence de la mission de l'ONU et, dans ce cas, de quelle manière ? C'est ainsi qu'on peut juger, en partie, ce qu'a apporté une opération de soutien à la paix à un pays sortant d'un conflit. Les processus de transition menés par l'ONU devraient être prévus et gérés d'une façon proactive, intégrée et tournée vers l'avenir. L'Organisation pourrait ainsi fournir un soutien efficace aux pays hôtes dans leurs efforts vers la paix et le développement durable.

Des enseignements peuvent être tirés des transitions récentes : elles ont démontré un besoin de cohérence et de coopération avec toutes les composantes du système des Nations Unies et les parties prenantes régionales, nationales et locales, en particulier les femmes et les jeunes. Il est crucial, si l'on souhaite asseoir solidement une paix durable, d'adopter une démarche graduelle et échelonnée, conforme aux conditions de sécurité prévalant sur le terrain et prenant dûment en compte les risques encourus par les civils lors des transitions liées au maintien de la paix ainsi que les capacités et les priorités du gouvernement national et de la population.

Pendant les transitions, la Commission de consolidation de la paix a un rôle important à jouer en continuant d'apporter le soutien international à un pays et en répondant à ses besoins en matière de consolidation de la paix et de développement. La Commission est bien placée pour proposer une large plateforme politique capable d'attirer plus efficacement l'attention internationale et d'harmoniser les objectifs communs du système des Nations Unies et de ses partenaires. Elle s'est, en effet, avérée être l'une des meilleures plateformes pour rassembler les partenaires internationaux afin de préserver la dynamique et d'accompagner les efforts de réforme du pays.

## Annexe XXIX

### **Déclaration de la Mission permanente de l'Afrique du Sud auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Ma délégation remercie tout d'abord la Mission permanente d'Irlande d'avoir organisé cette réunion pour souligner le caractère impératif des transitions du maintien de la paix à la consolidation de la paix et à la pérennisation systématique des progrès réalisés de haute lutte. Même si la paix est souvent définie comme l'absence de violence, cette absence n'est pas suffisante pour entraîner une paix durable, en particulier quand les causes profondes de la violence n'ont pas été combattues.

Nous souhaitons remercier le Secrétaire général, M. Guterres, l'ancienne Présidente du Libéria, M<sup>me</sup> Ellen Johnson Sirleaf, et la Présidente de l'Association pour le développement communautaire au Soudan, M<sup>me</sup> Safaa Elagib Adam, pour leurs remarques instructives.

En tant que pays fournisseur de contingents et de personnel de police, l'Afrique du Sud sait bien que les processus de transition menés dans le cadre de missions de maintien de la paix sont une phase graduelle et échelonnée qui soulève toute une série de questions techniques et politiques réclamant un engagement constant de l'ensemble du système des Nations Unies. L'Afrique du Sud souhaiterait examiner les trois points suivants :

1. L'importance de la définition, dès le départ, des stratégies de sortie ;
2. La nécessité de l'appropriation nationale et de la participation de tous sans exclusive ;
3. L'urgence absolue de faire appliquer le programme pour les femmes et la paix et la sécurité.

Nous devons avoir, dès le départ, une idée claire des résultats que nous espérons obtenir d'une opération de maintien de la paix. Il serait bon que les mandats du Conseil de sécurité comprennent les caractéristiques de la stratégie de sortie prévue, qui devraient faire partie intégrante de la stratégie politique à long terme. Nous croyons fermement que l'élaboration précoce des stratégies de sortie devrait être effectuée en collaboration avec les gouvernements hôtes. Par ailleurs, les relations avec les gouvernements hôtes devraient comprendre la mise en place de partenariats avec les organisations régionales et les institutions financières qui participeront à la planification de la consolidation de la paix après la fin de la mission de maintien de la paix. Si nous souhaitons tenir notre promesse et laisser le pays dans un meilleur état que celui où nous l'avons trouvé, il faut faire suivre la réduction des composantes militaires des missions par la mise en œuvre et la montée en puissance des projets axés sur le développement.

L'appropriation par le pays, l'ouverture à tous sans exclusive et la participation sont à la fois essentielles et nécessaires dans les processus de consolidation de la paix afin de tenir compte des besoins et des intérêts de tous les segments de la société. Ce principe souligne l'importance de l'engagement des femmes, des hommes et des jeunes dans la résolution des conflits, le règlement des litiges et la reconstruction. La clarté est souvent un premier pas vers le succès : la cohérence et la coopération entre toutes les parties prenantes déboucheront donc sur des efforts coordonnés permettant d'éviter les doublons d'initiative et l'éparpillement. Au cours des fragiles processus de transition, les missions doivent aider le gouvernement hôte à mettre en œuvre la transition politique, l'amélioration de la gouvernance démocratique, la protection et la promotion des droits de l'homme et la paix durable, et à appuyer les processus de

paix et la mise en œuvre des accords de paix, la consolidation de la paix, la protection des civils et l'état de droit ainsi que la mobilisation de l'assistance économique et de l'aide au développement et la coordination de l'aide humanitaire. Chercher à harmoniser les demandes de paix, de réconciliation et de justice dans une société touchée par un conflit et qui s'oriente vers la paix est un exercice périlleux. Un débat sur les processus de transition serait néanmoins incomplet s'il faisait l'économie d'une réflexion sur la nécessité d'un cadre général en matière de justice transitionnelle.

Pendant les transitions, il est essentiel que les femmes ne soient pas exclues au moment où leur pays abandonne la violence pour se tourner vers une paix durable. À cet égard, la pleine mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité, telle que prévue par les résolutions du Conseil, notamment sa résolution [2493 \(2019\)](#), demande que les États Membres favorisent l'inclusion pleine et véritable, sur un pied d'égalité avec les hommes, à toutes les étapes du processus de paix. De ce fait, les femmes devraient être invitées à participer au maintien de la paix, au processus politique ainsi qu'aux initiatives de consolidation de la paix afin qu'une partie importante de la société ne soit pas exclue au moment de la transition du pays vers la paix.

Les recherches menées par l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) ont montré que, lorsque les femmes sont incluses et participent aux processus de paix, la possibilité de conclure des accords de paix menant à une paix durable augmente considérablement. L'Afrique du Sud voit dans le programme pour les femmes et la paix et la sécurité un moyen pour les femmes de jouer le rôle de médiatrices en temps de conflit ainsi qu'un outil essentiel afin d'éliminer le recours à la force comme moyen pour régler les différends.

Pour conclure, nous rendons hommage aux femmes et aux hommes qui servent dans les opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Leur détermination et leur dévouement ont sauvé des dizaines de vies et continuent de le faire en cette période sans précédent, et nous leur devons une grande gratitude pour leurs efforts.

**Annexe XXX****Déclaration de la Mission permanente de l'Espagne  
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : espagnol]

La création et le lancement d'une mission de maintien de la paix des Nations Unies ne sont pas une fin en soi, mais une mesure temporaire visant à remédier à un conflit ou à une situation d'instabilité exigeant une action immédiate. Par conséquent, dès le départ, chaque mission devrait comporter une stratégie de sortie précise et réaliste.

Il est donc nécessaire que les objectifs initiaux de la mission soient bien définis, convaincants et, d'un point de vue pratique, réalisables. Des objectifs vagues, ambigus et irréalisables ne sont d'aucune utilité à cet égard. Souvent, au cours des négociations sur une résolution, nous pesons les mots employés afin d'obtenir un soutien plus large ou d'éviter que les débats soient dans l'impasse. Ces considérations linguistiques au niveau politique entraînent souvent des difficultés plus en aval, au niveau de la mise en œuvre de ladite résolution, en particulier pour la commandante ou le commandant de l'opération. Même s'il est toujours nécessaire et souhaitable que le ou la chef de mission dispose d'une certaine liberté d'action lui permettant d'ajuster les objectifs du mandat aux réalités du terrain, il ou elle ne devrait pas avoir à remédier, au niveau tactique, au manque de précision ou de définition existant au niveau politique. Il faudrait trouver, dans l'élaboration du mandat, un équilibre qui rende les phases suivantes plus aisées.

Une fois établis, ces objectifs devraient être liés à une série de cibles mesurables afin que les progrès dans la réalisation puissent être déterminés et évalués par rapport à des critères objectifs.

Il faudrait entamer la transition d'une mission de maintien de la paix à un moment que nous choisissons et non à un moment que nous espérons voir arriver. C'est pourquoi il importe tant d'avoir défini des objectifs clairs, assortis de cibles mesurables, vers lesquels se concentreront tous les efforts de la mission. Une longue présence sur le terrain n'est pas simplement inopportune, elle peut devenir néfaste. Il faut éviter de créer des dépendances permanentes et irremplaçables pour la mission elle-même ou de freiner l'action des autorités locales, qui espèrent que d'autres vont résoudre leurs problèmes.

L'un des éléments fondamentaux qui doit se retrouver tout au long du processus, depuis son lancement jusqu'à la fin de la transition, est l'appropriation par l'État où la mission est déployée. Même si ce concept fait consensus, il est difficile à mettre en pratique. Il est donc nécessaire d'identifier le plus tôt possible ce dont cet État a besoin pour fonctionner de manière indépendante afin que ces besoins soient couverts grâce à des initiatives de formation et de renforcement des capacités.

À ces aspects éminemment pratiques (connaissances et disponibilité des ressources), il faut en ajouter d'autres qui sont, dans ce cas, difficiles à mesurer, tels que la disposition des bénéficiaires à accepter une aide et une formation. Il serait bon d'éviter la situation où, alors que le processus de transition arrive à son terme, un manque de bonne volonté empêche certaines personnes de réaliser les tâches pour lesquelles elles ont été formées et pour lesquelles les moyens nécessaires de mise en œuvre sont disponibles. Une des solutions pour remédier à cette situation est d'insister sur une formation des cadres adaptée à chacun des niveaux de l'administration.

La transition est un processus complexe et transversal par nature : la coordination de tous les acteurs sur le terrain est donc essentielle. La variété des unités

administratives rend souvent cette coordination difficile, y compris entre les entités d'une même organisation. Encore une fois : le problème pourra être résolu par la définition précise d'une série d'objectifs réalistes, clairs et mesurables. Parfois, c'est le pays hôte de la mission, en particulier aux premiers échelons de son administration, qui éprouve des difficultés à identifier les structures complexes des diverses organisations déployées sur son territoire.

Nous devons être capables à faire de la pédagogie et de la vulgarisation en expliquant à ces personnes qui est responsable de quoi. Parallèlement, il faut faire en sorte que ce ne soit pas seulement les agences ou les organismes déployés par l'ONU qui coordonnent les efforts, mais également d'autres organisations internationales. Ce dernier aspect peut s'avérer particulièrement compliqué compte tenu des intérêts divergents qui se rencontrent souvent sur le terrain.

Nous croyons fermement que les conditions d'une transition réaliste et rapide en matière de mission de maintien de la paix résident dans une planification appropriée avant son élaboration et son lancement. L'objectif final de la mission n'est pas de se maintenir indéfiniment, mais de laisser la place aux phases suivantes, pour lesquelles il est nécessaire de définir, dès le départ, une stratégie de sortie précise. La mission fait partie d'un processus transversal beaucoup plus large, qui met en jeu des acteurs divers, et il est essentiel non seulement de coordonner tous ces acteurs, mais aussi d'obtenir l'acceptation de la mission, dès les premières phases, par les autorités et le pays hôte.

**Annexe XXXI****Déclaration de la Représentante permanente de la Suisse  
auprès de l'Organisation des Nations Unies, M<sup>me</sup> Pascale  
Baeriswyl**

[Original : français]

La Suisse remercie l'Irlande pour l'organisation de ce débat ouvert ainsi que les intervenantes et intervenants pour leurs contributions.

« Les transitions et les retraits des opérations de paix méritent toute notre attention afin de prévenir des retours à la violence dans les pays concernés. » Cet impératif a été souligné à nouveau lors du troisième dialogue stratégique du Fonds pour la consolidation de la paix du Secrétaire général, qui a eu lieu la semaine dernière en Suisse. Nous saluons les travaux des différents acteurs onusiens pour rendre les transitions plus efficaces et inclusives. Une transition ne signifie donc nullement une réduction des efforts, mais requiert au contraire un engagement renforcé des instruments de consolidation de la paix.

La Suisse souhaite souligner les éléments suivants relatifs à une transition réussie.

Premièrement, toute transition doit être fondée sur une vision stratégique quant au futur du pays. Cette vision doit provenir de l'État hôte et associer les différents acteurs concernés, y compris la société civile. La participation pleine, égale et significative des femmes ne devrait plus être remise en question. La volonté de transiter vers une présence internationale moins robuste doit en premier lieu émaner de l'État hôte, qui devra être en mesure d'assumer les tâches exercées par l'ONU. La Stratégie commune sur le retrait progressif et échelonné de la MONUSCO peut servir d'exemple pour une transition graduelle. Nous appelons le Conseil de sécurité à prendre en considération les besoins nationaux et à établir un ordre de priorité quant aux tâches des mandats par une telle approche séquentielle. La Commission de consolidation de la paix de l'ONU peut également soutenir l'articulation des priorités nationales dans des contextes de transition, comme le démontre l'exemple du Libéria. Le Conseil a tout intérêt à prendre pleinement en compte les recommandations de la Commission par rapport aux contextes dont il est saisi.

Deuxièmement, au vu des risques que comportent la transition et le retrait des missions de paix, la protection des civils et les droits de l'homme doivent être assurés à tout moment. Le gouvernement devrait assumer sa responsabilité principale de protection. Renforcer ses capacités devient la clé de voute. À cet effet, la Suisse soutient le désarmement, la démobilisation et la réintégration d'ex-combattants ainsi que le déminage, par exemple en République démocratique du Congo et au Soudan. Notre expérience montre que relever les défis liés à la protection des civils requiert une évaluation des besoins, une approche commune des agences onusiennes et un monitoring des droits de l'homme. Nous encourageons le Conseil à utiliser tous les instruments à sa disposition, y compris les nouvelles technologies, afin de renforcer la protection des civils et les droits de l'homme dans les contextes de transition.

Troisièmement, les missions de paix et autres présences onusiennes doivent être dotées de mandats adaptés aux progrès de la transition. L'examen stratégique indépendant des missions, comme demandé récemment pour la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei, est un instrument pertinent à la disposition du Conseil. Le Conseil devrait assurer une flexibilité accrue des missions onusiennes afin de pouvoir réagir aux risques et besoins émergents. Il devrait aussi soutenir les capacités de communication stratégique du rôle de l'ONU afin de gérer les attentes

des populations locales, tel que prévu par l'« Action pour le maintien de la paix Plus ».

Finalement, pour garantir le succès des transitions, un financement adéquat est indispensable. Le Fonds pour la consolidation de la paix, dont l'un des trois volets est alloué aux contextes de transition, joue un rôle unique à cet égard. En tant que bailleuse de ce fonds, membre de la Commission de consolidation de la paix et candidate au Conseil de sécurité, la Suisse continue à s'engager dans des contextes de transitions.

## Annexe XXXII

### **Déclaration de la Mission permanente de l'Ukraine auprès de l'Organisation des Nations Unies**

L'Ukraine apprécie vivement l'initiative prise par l'Irlande, en tant que Présidente du Conseil de sécurité, d'organiser ce débat public et remercie les intervenants et les intervenantes de leurs exposés.

La question des transitions a des implications très pratiques pour l'Ukraine en tant que pays fournisseur de contingents et de personnel de police aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Notre expérience dans les missions qui ont terminé leur mandat et se sont retirées, telles que la Mission des Nations Unies au Libéria en 2018, nous permet d'affirmer que cette phase représente un progrès vers la paix.

Rendre pérenne et irréversible ce progrès constitue une mission à part entière, qui doit remplir, pour réussir, plusieurs conditions préalables importantes.

D'abord, il faut veiller à la continuité des efforts en maintenant une forte attention de la communauté internationale sur la situation particulière qui suit une réduction ou la fin d'une opération de maintien de la paix. Malgré l'amélioration de la situation en matière de sécurité sur le terrain, la consolidation de la paix est indissociable du désarmement et de la réforme du secteur de la sécurité, de la réconciliation et de l'établissement des responsabilités, de la promotion et du respect des droits de l'homme, de la protection des groupes vulnérables, dont les femmes et les enfants, du renforcement des institutions nationales et de la lutte contre la corruption.

L'engagement des parties prenantes internationales, notamment les institutions financières et les autres donateurs, permettra également de trouver des solutions efficaces aux difficultés des pays qui sortent d'un conflit, notamment le désastre économique et la pauvreté, la destruction des infrastructures, les défis écologiques et la migration.

Les situations de crise et le relèvement post-conflit requièrent, en outre, une approche spécialement adaptée qui a pris la juste mesure des causes profondes du conflit. Ceci est particulièrement important dans les cas de conflits interétatiques.

Il faut mener toutes les activités de consolidation de la paix dans le strict respect des buts et des principes de la Charte des Nations Unies, dont l'égalité souveraine, l'intégrité territoriale et l'indépendance politique des États Membres. Une stratégie de transition viable devrait prendre en compte toute la palette des facteurs de conflit, y compris la violation des principes susmentionnés en cas d'agression étrangère et d'occupation.

Cela permettra de réduire efficacement les risques posés par les velléités de l'État agresseur dans le conflit de poursuivre ses politiques agressives contre l'autre État en perturbant sa phase de réinsertion après le conflit par des exigences politiques déraisonnables et le recours à des forces supplétives.

La question de l'accès aux populations touchées par le conflit devrait également être centrale. Il est inacceptable, par exemple, de rencontrer une situation où toutes les organisations humanitaires doivent suspendre leurs activités dans les territoires occupés.

L'appropriation par le pays doit être une composante essentielle de toutes les activités de consolidation de la paix. Puisque les responsabilités doivent être

transférées à des acteurs nationaux, il paraît, en effet, essentiel de tenir compte de leurs avis et de leurs priorités.

Il est impératif que le système des Nations Unies dans son entier continue de soutenir étroitement les pays en transition et mette l'accent sur le renforcement de la coordination entre les piliers de l'ONU, à savoir le développement, la paix et la sécurité, et les droits de l'homme. Il faut également que le partenariat avec les organisations régionales, en particulier l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe et l'Union africaine, soit renforcé. Comme l'a justement souligné la note de cadrage du présent débat, il « ressort [des transitions récentes] un besoin de cohérence et de coopération avec toutes les composantes du système des Nations Unies et les parties prenantes régionales, nationales et locales, en particulier les femmes et les jeunes ».

L'Ukraine reconnaît l'importance du rôle de la Commission de consolidation de la paix en tant qu'organe intergouvernemental spécialisé, pour apporter une approche stratégique et de la cohérence aux efforts internationaux de consolidation de la paix. Elle encourage donc le Conseil de sécurité à profiter davantage des capacités de plateforme de la Commission pour accompagner les processus de transition.

En 2020, l'Ukraine figurait parmi les pays partisans du consensus sur la résolution de l'Assemblée générale intitulée « Examen du dispositif de consolidation de la paix de l'Organisation des Nations Unies », dans lequel est réaffirmé notre engagement commun d'améliorer les transitions et les réductions des missions.

Instaurer une paix durable demeure un problème majeur aujourd'hui. Même la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), qui a provoqué un appel à mettre fin aux hostilités à travers le monde, n'a que peu modifié la situation mondiale actuelle où les conflits armés réapparaissent régulièrement. L'agression armée en cours de la Russie contre l'Ukraine, qui trouve son origine dans la tentative d'annexion de la Crimée et est alimentée par l'incitation au conflit armé dans le Donbass, en constitue un excellent exemple.

L'Ukraine a toujours été un partenaire solide et fiable de l'ONU dans le cadre des activités de maintien de la paix, et restera son partenaire et contributeur fidèle, y compris dans leur phase de transition. Nous pensons que notre réussite collective en matière de maintien de la paix dépend de l'engagement sans faille de tous les partenaires dans leur rôle respectif.

## Annexe XXXIII

### **Déclaration de la Mission permanente des Émirats arabes unis auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Au moment où l'ONU voit plusieurs de ces opérations de paix réduites, il est nécessaire de tirer des expériences passées les leçons sur la façon de mener des processus de transition cohérents et de consolider les progrès réalisés au cours de nombreuses années d'engagement de l'Organisation. Opérer une transition à partir d'une opération du maintien de la paix est une tâche importante et nécessaire. Toutefois, si elle n'est pas effectuée correctement, elle peut fragiliser les situations politiques et humanitaires et compliquer les conditions de sécurité. Il convient donc d'élaborer des stratégies de transition précises, adaptées et réalistes pour jeter les bases solides d'une paix pérenne et reconstruire des sociétés résilientes, stables et inclusives. Ces stratégies de transition devraient mettre en avant la protection des civils, renforcer les capacités des pays hôtes et garantir la participation active des femmes et des jeunes.

L'élaboration de stratégies de transition réussies commence avec le Conseil de sécurité. Les mandats des missions doivent, en effet, souligner les objectifs précis des opérations de paix. Ils doivent être réalistes et réalisables, et servir de base, dès le départ, à une stratégie de sortie. La meilleure stratégie de sortie est une bonne stratégie de mission.

Les Émirats arabes unis aimeraient formuler les recommandations suivantes pour améliorer la cohérence des processus de transition :

- D'abord, le Conseil de sécurité devrait aborder sans exclusive la planification des stratégies de transition des opérations de paix. Il devrait communiquer régulièrement avec le pays hôte afin de mieux tenir compte de ses besoins et veiller à ce que le processus soit axé sur la demande et non sur l'offre. Dans ce but, le Conseil devrait envisager d'envoyer plus systématiquement des missions sur le terrain afin d'entrer en contact direct avec les parties prenantes concernées. Quand une visite en personne n'est pas possible, il devrait envisager d'organiser des visites virtuelles.
- Ensuite, les opérations de paix devraient collaborer avec les équipes de pays des Nations Unies pour assurer la continuité des activités critiques. Selon les Émirats arabes unis, il est important que l'ONU, au cours des transitions, parle d'une seule voix et encourage la coordination et le partage d'informations. Le Conseil de sécurité pourrait améliorer un aspect important en liant des relations plus étroites avec des acteurs sur le terrain autres que les responsables des opérations de paix, notamment les coordonnateurs résidents et les représentants des organismes, fonds et programmes des Nations Unies.
- En outre, les missions devraient développer expressément des stratégies pour léguer, chaque fois que faire se peut, des infrastructures fiables aux populations hôtes. Le domaine de l'énergie renouvelable, dont la forte demande de l'ONU en la matière peut ancrer les projets locaux et faciliter le financement initial, en constitue bon exemple. Les Émirats arabes unis travaillent avec la Norvège, l'Agence internationale pour les énergies renouvelables et d'autres partenaires pour accroître l'utilisation des énergies renouvelables par les opérations de paix. Compte tenu de leurs bénéfices pour les populations locales, notamment la durabilité, la fiabilité et la rentabilité, ces infrastructures pourraient faire partie de l'héritage des opérations de paix, après leur réduction.
- Enfin, pour réussir les transitions, il faut adopter une approche intégrée des opérations de paix en mobilisant les communautés locales et, en particulier, les

femmes et les jeunes. Dans sa résolution [2538 \(2020\)](#), le Conseil de sécurité reconnaît que les soldates de la paix contribuent à mobiliser plus efficacement les populations. Par conséquent, le rôle des femmes dans le maintien de la paix doit être normalisé et leur participation, accrue. En coopération avec l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), l'Initiative Sheikha Fatima bint Mubarak en faveur des femmes et de la paix et la sécurité cherche à réaliser cet objectif en proposant, depuis 2019, des formations à des centaines de femmes qui étudient pour devenir officiers en Afrique, en Asie et dans la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord. La troisième cohorte devrait commencer sa formation au début de l'année 2022.

Pour conclure, les Émirats arabes unis croient fermement qu'une transition réussie est le meilleur signe qu'une opération de paix a réussi. Cette approche globale sera l'une des priorités des Émirats arabes unis au Conseil l'année prochaine, et nous nous réjouissons à la perspective de travailler avec les États Membres et le système des Nations Unies pour assurer des transitions durables qui seront inclusives et empêcheront la reprise du conflit.

---